

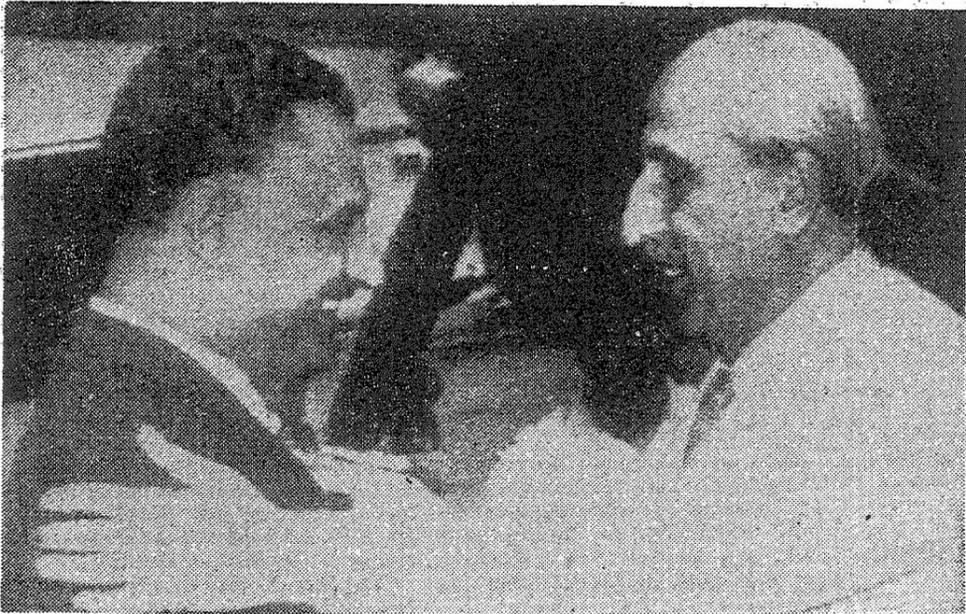
Démocratie

ORGANE DU PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE — 65, Bd. Danton — Casablanca

Première Année N° 45

Lundi 30 Décembre 1957

Prix : 30 fr.



**Kouatli et Nasser une politique arabe progressiste.
La Conférence du Caire : une victoire pour eux.**



**Séoud et Abdul Illah la politique du pétrole.
La Conférence du Caire : un échec pour eux.**

Les événements... et les hommes

Les Arabesques de l'Actualité

par ROLAND BACRI (le petit poète)

LA ROUTE SEMÉE D'ETOILES

Le ciel était un peu gris, le soleil avait les traits tirés. Un vrai temps de lendemain de réveillon, quoi !

Onésime Boum remontait d'un pas conquérant l'asphalte des Champs Elysées. Il se retourna tout à coup sur une charmante midinette. L'œil pétillant et la lèvre fleurie, il l'aborda.

— Meilleurs vœux, mademoiselle ! Une année qui commence par une telle rencontre ne peut être qu'une année faste...

— Et cette rencontre ? répliqua-t-elle en lui balançant une maîtresse gifle. N'est-ce pas à illuminer ? Vous apprendrez, cher monsieur, qu'on n'aborde pas ainsi une vraie jeune fille.

Et elle s'éloigna dans un roulis de hanches assez étonnant.

Cette rebuffade ne découragea pas le moins du monde Onésime Boum. Il reprit sa marche avec un haussement d'épaules fataliste et crut reconnaître soudain une silhouette familière... et oui ! c'était bien son percepteur ! Il s'avança et l'air bonhomme, se mit en mesure de lui souhaiter une heureuse année :

— Cher monsieur...

Le percepteur éclata de rire :

— Elle est bien bonne, celle là ! Ah ! on peut dire que vous êtes lucide, vous. Cette année, mon bon, vous pouvez me donner du « cher » monsieur, gros comme le bras, c'est le mot qui convient.

Et il partit en répétant : « cher » monsieur, il ne se doute pas combien.

Un peu interloqué et même vaguement inquiet, Onésime Boum sentait son enthousiasme se refroidir.

Quelques mètres plus loin, heureusement, son visage se rasséréna.

Sa jolie voisine de palier, Fortune, s'avançait de sa souple allure bien à elle. Arrivé à sa hauteur, il se courba longuement dans une salutation grand siècle du plus galant effet. Se redressant, il vit avec stupeur qu'elle l'avait dépassé imperturbable, faisant celle qui n'avait rien vu.

Les passants faisaient ceux qui avaient tout vu et étaient légèrement goguenards. Onésime Boum s'éloigna rapidement. Il était devenu rouge jusqu'aux oreilles qu'il avait pourtant bien écartées.

— Allons, si maintenant la Fortune ne souriait même plus aux audacieux ! Un sourd pressentiment commençait à monter en lui.

Mais non. Tout cela n'était que fâcheuse coïncidence.

Le premier janvier est le jour de la bonne humeur.

Avisant un fringant agent de la circulation qui faisait des prodiges au milieu de l'avenue pour domestiquer les flots de voitures, il traversa allègrement et se posta devant lui, un large sourire aux lèvres.

— Monsieur l'agent, je tiens à vous présenter...

— C'est ça. Présentez-moi vos papiers. Si tout le monde était comme vous, on ne perdrait pas son temps en paroles. Vous avez traversé en dehors des clous, vous me présentez vos papiers, parfait.

— Mais monsieur l'agent, je désirais vous présenter mes vœux...

— Je vous en prie. J'ai autre chose à faire qu'à plaisanter.

Onésime Boum, l'oreille basse, s'exécuta tristement.

Décidément, l'année 1958 débutait plutôt mal et laissait augurer des prochains 364 jours !

De forte méchante humeur, notre héros remâchait des pensées rageuses quand il croisa sa vieille tante Amélie. Elle tombait bien, celle là ! Il entendait déjà les sucarnes qu'elle lui réservait en réponse à ses bons vœux. Il voyait déjà ses yeux clignotants d'ironie et son double menton s'entrechoquer sous son rire méchant.

Eh bien non ! Il ne lui laisserait pas cette satisfaction.

— Ah ! c'est toi, la grande tante ? Tu attends mes meilleurs vœux sans doute pour l'année 1958 ? Pas si bête ! Elle a d'autres choses à faire qu'à s'occuper des vieux tableaux, l'année 1958 !

La tante Amélie ouvrit la bouche, battit des paupières et tomba de saisissement. Des passants se précipitèrent pour la relever.

Sur le trottoir, Onésime Boum vit le sac de sa tante qui s'était ouvert en tombant.

Près d'une petite glace brisée en sept morceaux et d'un tube de rouge se trouvait un amour de briquet entouré d'un ruban.

Une petite carte traînait à côté :

« A Onésime avec les meilleurs vœux de sa tante. »

CALYPSO - FIESTA

James vient d'ouvrir un restaurant où l'on déguste les spécialités de l'Afrique Noire et elles sont bonnes croyez-moi.

Il y a des gens qui sont friands d'exotisme. Ceux-là seront-ils satisfaits ?

Pour nous, nous trouvons au « Calypso-Fiesta » cet attrait réel du lieu, du contact qui s'établit entre les frères d'une même terre.

Nous n'allons pas y chercher le pittoresque mais plutôt la chaleur, l'amitié, la halte, le répit dont nous avons tous besoin.

Liberté de rire et de discuter, de la musique et de l'ambiance, ce sont là les réelles sortillèges de l'Afrique.

Nous puiserons donc chez James cette détente et cette harmonie.

Boulevard de la Corniche
Téléph. 100 à Ain-Diab.

CONFIDENTIEL

On raconte à Marrakech qu'il y a eu des arrestations parmi certains membres de la police. La rumeur publique attribue ces arrestations à des sévices qu'auraient commis ces policiers sur certains citoyens.

Les cultivateurs des Beni Amir et des Beni-Moussa sont révoltés par les agissements de certains fonctionnaires de l'Office d'irrigation. La commercialisation de la récolte du coton a été organisée de la façon la plus scandaleuse. A qui profitent les prix élevés qui sont servis aux commerçants au détriment des producteurs ? Y aurait-il dans la Haute Administration des protections intéressées ?

Dans la future formation gouvernementale on pense supprimer le poste de Ministre de l'Agriculture et en faire une direction sous l'autorité du Ministère de l'Economie Nationale.

80 % des Marocains vivent de l'agriculture, le Maroc est un pays agricole. Notre pays est bien paradoxal puisqu'on veut y supprimer le département ministériel le plus utile.

Dans les régions du Rharb l'opération labour se heurterait à des difficultés et des oppositions de la part des fellahs. La question des limites des propriétés est la cause de ces oppositions parfois violentes.

On dit que le Président du Conseil Si Bekkai avant de partir se repo-

ser à Marrakech a ouvert le dossier des libertés publiques devant S.M le Roi.

Le Gouverneur de la Ville de la ville de Marrakech M. Bachir Bel Abbès qui était nommé comme procureur à la Haute Cour de Justice aurait donné sa démission de cette fonction.

Sur la route de Médiouna, principale artère commerciale de Casablanca certaines personnes se promènent avec des licences d'importation les offrant aux meilleurs acheteurs. Ces personnes ne sont pas commerçantes, comment ont-elles obtenues ces faveurs de l'Administration ?

On raconte que lors de la délibération ministérielle sur le Dahir relatif à la liberté d'association et de création de partis politiques un ministre se serait abstenu de prendre position sur ce grave problème alléguant sa qualité de ministre technicien. Tous les prétextes sont bons pour justifier la lâcheté.

Un avocat honorablement connu au barreau de Casablanca serait menacé d'expulsion du Maroc parce que défendant l'une des personnes en cause dans l'affaire de l'hôtel de la Rue de l'Horloge qui servait de Maison Close, cet avocat serait en mesure de faire des révélations qui inquiètent certaines personnalités haut placées.

UNE CONSULTATION POPULAIRE

Notre confrère « Er Raï El-Amm » vient d'ouvrir dans ces colonnes un référendum sur le projet de législation concernant les libertés publiques et particulièrement la liberté de création d'association et de partis politiques.

Il s'adresse à ses lecteurs en ces termes : « Le problème de l'heure au Maroc est celui de la législation sur les libertés publiques dont on parle depuis longtemps. Parmi les libertés publiques il en est une essentielle : celle de la création d'association et de partis politiques.

Nous savons qu'un projet a été présenté par les ministres du parti de l'Istiqlal dans ce domaine qui donne autorité au Ministère de l'Intérieur de dissoudre et d'interdire les associations et les partis politiques au nom de l'ordre public. Dissolution ou interdiction dont ce ministre ne rendra compte au gouvernement que dans un délai de deux mois.

Es-tu d'accord peuple pour que soit donné ce droit de dissolution et d'interdiction au Ministre de l'Intérieur ?

Ou au contraire es-tu d'accord pour que ce droit de dissolution et d'interdiction soit de la compétence des tribunaux judiciaires comme cela se pratique dans les pays démocra-

tiques.

Tel est le référendum populaire que nous ouvrons pour tous les citoyens et les citoyennes quelque soit leur tendance politique. Nous les prions de nous répondre aux deux questions posées avec une franchise totale et nous leur affirmons que nous nous faisons un devoir de publier leur réponse et ce dans l'intérêt général et pour éclairer l'opinion publique ».

Telles sont les deux questions autour desquelles tournent le référendum que propose à l'opinion marocaine notre confrère « Er Raï El-Amm ».

Ce référendum vient au moment voulu, à un moment où les tenants du pouvoir usent de tous les moyens pour supprimer la liberté et installer la dictature. Nous avons appris que depuis 24 heures des milliers de lettres parviennent à la rédaction de notre confrère qui dans leur écrasante unanimité se prononce contre tout pouvoir donné au Ministre de l'Intérieur pour supprimer ou interdire les associations et les partis politiques.

Nous étions persuadés que le peuple marocain était mûr pour l'exercice des libertés publiques et qu'il restait vigilant pour se défendre contre toute emprise dictatoriale.

Les événements... et les hommes

Les réfugiés Algériens

Un marché honteux

Le problème des réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie, pose pour les réfugiés comme pour les gouvernements marocain et tunisien des difficultés très grandes. Le nombre croissant de ceux qui fuient la répression et la guerre impérialistes, leur dénuement leur misère sont un des drames qui nous déchire.

Le peuple marocain a revendiqué constamment que soit donné à ces Algériens la jouissance du statut international régissant les réfugiés.

Le gouvernement de Rabat avait donné l'impression il y a quelques mois qu'il mettrait sa diplomatie en action pour obtenir pour les réfugiés algériens ce statut international. Or dernièrement aux Nations-Unies la question des réfugiés algériens a été posée devant la Commission Culturelle et Sociale par le représentant de l'Arabie Séoudite M. Baroudi. Avant de soulever cette question, M. Baroudi s'adressa au délégué du Maroc pour lui demander son appui dans cette affaire qui nous importe au plus haut point.

Quelle a été la réponse du délégué marocain ? Elle fut décan-certante. En effet il a déclaré avoir des ordres de son ministre des Affaires Etrangères pour ne pas soulever cette question. Il a ajouté que M. Balafrej aurait pris cet engagement envers la France en contre-partie d'une aide économique de Paris pour Rabat. Cette confession nous étonne et nous révolte. Car le jeu de coulisses, cette politique à plusieurs visages n'est pas tolérable. D'ailleurs M. Jamil Baroudi s'inquiéta de cette affaire auprès du délégué français qui lui assura que la délégation marocaine ne prendrait pas de position hostile à la thèse de sa délégation.

Cette attitude de la délégation fait partie d'un plan arrêté d'un commun accord entre Pineau et Balafrej.

Malgré cette attitude qui n'est pas en harmonie avec la solidarité agissante du peuple marocain pour ses frères algériens la délégation séoudienne a lors de la discussion du rapport annuel du haut commissaire chargé des réfugiés, exprimé l'opinion que les réfugiés algériens jouissent du statut officiel et profitent d'une aide financière de l'organisation des Nations-Unies.

Le délégué marocain observant les ordres de son Ministre des Affaires Etrangères ne souffla mot au cours de cette discussion et fit comme si cette affaire ne touchait en rien son pays.

Peut-on tolérer que la diplomatie marocaine soit l'alliée de la diplomatie française, dans son entreprise belliqueuse et injuste en Algérie.

Les déclarations officielles et publiques du responsable de la diplomatie marocaine ne sont pas le reflet de l'action de ses représentants à l'O.N.U. D'ailleurs les hôtes de la villa Leriche nous ont habitués à une politique inconséquente, confuse et qui a pour principal souci de ménager nos anciens « protecteurs », France et Espagne.

Les efforts déployés pour unifier l'opposition au Liban

Plusieurs réunions politiques ont eu lieu ces derniers jours à Beyrouth : elles visaient toutes à unifier les diverses tendances de l'opposition. Celles-ci, Front National, Congrès National, Indépendants, partisans de M. Djoumblat, agissaient jusqu'ici en forces dispersées. Il arrivait même souvent que des heurts se produisent entre telle ou telle tendance.

M. Salam a rencontré tour à tour MM. Edmond Rabat, Habib Rabiz, Jean Aziz, Emile Khoury et Hussein Oueini. Aucun résultat tangible ne semble avoir été atteint, si ce n'est l'accord de principe des uns et des

autres pour la constitution d'un comité de liaison.

En même temps, M. Pharaon continue ses bons offices entre le gouvernement et les groupes de l'opposition. N'ayant pas réussi jusqu'ici à rapprocher les deux points de vue, il a centré son activité sur les députés de la « troisième force » qui, espère-t-il, serait susceptible d'être à la base de cette large « réconciliation nationale » qu'il préconise.

Les députés de la « troisième force » se sont prêtés volontiers aux démarches de M. Pharaon. Mais l'opposition demeure intransigente sur un point : le non-renouvellement du mandat présidentiel ; et son mot d'ordre semble être devenu : le respect absolu de la Constitution actuelle. On comprend dès lors l'accueil réticent réservé aux propositions de M. Anwar Khattib. Il s'agissait d'un amendement à la constitution qui eut permis le renouvellement du mandat présidentiel et l'atténuation des dispositions « confessionnalistes » contenues dans les textes législatifs. M. Rabiz a qualifié de manœuvre les propositions de l'ancien adepte de M. Djoumblat. M. Salam aurait déclaré que ces propositions étaient une astuce destinée à assurer un nouveau mandat de 5 ans à M. Chamoun.

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAOUI
65, Bd Danton - Casablanca
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél.: Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an 1.500 frs
6 mois 750 frs
3 mois 400 frs

C.C.P. Rabat 823-83 .

Imprimerie AMAL, 65, Bd Danton

EDITORIAL

BILAN D'UNE ANNEE DE GOUVERNEMENT

Il est une sage tradition qui veut qu'à la fin de chaque année, les hommes à quelque secteur qu'ils appartiennent, dressent un bilan de leur activité.

L'autocritique n'est possible qu'à la lumière d'un bilan honnêtement établi.

Si l'année 1956 a été une année faste et pleine de réalisation, l'année 1957 est une année de stagnation, d'hésitation et d'attentisme.

En effet, 1956 a été marquée par les déclarations du 2 mars et du 7 avril, la création d'une armée nationale et d'une diplomatie. Par contre durant l'année 1957 le poids de l'occupation étrangère a continué à peser lourdement sur notre patrie. Les troupes françaises et espagnoles sont plus présentes que jamais sur notre territoire à telle enseigne que la guerre bat son plein à Sidi Ifni et que nos terrains d'aviation, nos ports et nos chemins de fer sont au service d'une armée qui va combattre nos frères algériens.

Que dire des bases américaines illégalement installées sur le sol marocain.

Notre indépendance reste fragile, et il nous est pénible de constater qu'aucune action gouvernementale n'a été engagée pour nous débarrasser de cette occupation militaire qui rend illusoire notre indépendance.

Le problème de notre unité territoriale et de nos frontières nationales et historiques n'a pas, non plus, eu de succès avec le gouvernement de Rabat. En dehors de la révolte des tribus des Ait Baharamé, révolte à laquelle nous rendons hommage, il n'y a eu aucune initiative officielle de prise pour soutenir et faire triompher les revendications marocaines dans ce domaine.

Ainsi donc le bilan de l'activité gouvernementale en vue de la libération totale et de la réalisation de l'unité territoriale est négatif.

Si sur le plan de nos rapports avec la France, l'Espagne et l'Amérique nous sommes perdants, sur le plan intérieur la situation n'est pas plus brillante.

Economiquement malgré les déclarations les plus « savantes » du Ministre de l'Economie, le Maroc traverse une crise très grave qui n'est pas sur le point de se résorber. La construction est arrêtée, la création d'usines inexistante, le plan de réalisation de barrage et de route stoppé faute de crédit et malgré toutes les jongleries que les gouvernants font avec les chiffres ils ne peuvent camoufler l'indigence de leur réalisation.

Quelle action a-t-on entreprise pour faire face aux besoins nouveaux qui sont occasionnés pour les 200.000 naissances qui s'ajoutent chaque année à notre population ?

Nous avons pris du retard, notre économie est en période de récession, le progrès social est compromis et notre revenu national n'est plus en progression. La baisse de la consommation de l'essence du plus du quart par rapport à l'an passé, la stabilisation de la consommation de l'énergie électrique sont des indices alarmants.

On chantera sans cesse que la balance commerciale du Maroc s'équilibre, ce sont des illusions trompeuses et malhonnêtes que l'on sert au peuple, car on lui camoufle que si les importations ont baissé c'est dans le secteur le plus vital pour nous, celui de l'équipement.

Pays sous développé nous avons intérêt à avoir une balance commerciale déficitaire si le secteur de l'équipement est la cause de ce déséquilibre.

Telle est la situation économique qui a pour conséquence logique une situation sociale grave qui frise la catastrophe.

Le chômage, le sous-emploi, un pouvoir d'achat des salariés de plus en plus mince sont les caractéristiques de l'année 1957.

Sur le front des libertés publiques, aucun progrès, bien au contraire, à une dictature de fait qui sévit on veut substituer une dictature légale. Le projet de Dahir sur la liberté d'association et de formation de partis politiques est l'objet de manœuvres pour en faire un instrument de répression et de gouvernement totalitaire.

Tel est le bilan rapidement esquissé d'une activité gouvernementale qui est un bilan de faillite.

Cette faillite eut été plus grave si l'action de l'opposition n'avait en partie sauvé le Maroc de l'irréparable.

Si nous vivions en régime démocratique, le Parlement national enregistrant une pareille carence du gouvernement lui aurait retiré sa confiance et signifié son congé.

« Démocratie »

Avertissements à la France

(De notre correspondant particulier à Tunis)

La politique française connaît ses jours-ci sa traditionnelle trêve de fin d'année. L'Assemblée Nationale qui a interrompu ses travaux, les reprendra en janvier pour poursuivre l'examen du budget 1958-59 et le collectif de 1957.

Cependant la trêve des confiseurs pourrait être suivie pour le gouvernement français d'un brusque et désagréable réveil. Les nuages qui s'amoncellent actuellement sur le ciel du Matignon et du Palais-Bourbon sont des signes qui ne trompent pas. En effet, deux dangers guettent la combinaison Gaillard. Sur le plan social, le malaise continu à régner entre les Modérés et les Socialistes. Les premiers dont près de la moitié s'est abstenue, le 20 décembre, dans le vote du budget, sont décidés à livrer une nouvelle bataille lors de la seconde lecture du collectif et du budget. Ainsi, une fois de plus, la Droite française continue de refuser la note de la guerre d'Algérie dont elle préconise pourtant la poursuite.

Quant aux Socialistes, s'ils ont apporté dans ces deux votes financiers la totalité de leurs voix au

gouvernement, ils ne cachent pas leur intention de livrer — eux aussi — une nouvelle bataille lors de l'examen des budgets particuliers. Et l'on a pu remarquer que le « Populaire de Paris » du 21 décembre prenait assez nettement le parti des fonctionnaires qui ont manifesté le 20 décembre dans les rues de Paris pour réclamer le relèvement de leurs salaires, la baisse des prix et la démission du gouvernement Gaillard.

Il est à peu près certain que M. Guy Mollet qui l'a emporté au dernier Conseil National de la S.F.I.O. en coupant l'herbe à la minorité sur le terrain économique et social, va se trouver obligé d'ici peu de temps à relancer une action dans ce sens qui risque de créer à nouveau de sérieuses difficultés à M. Gaillard.

**

Difficultés accrues par le fait que le vote de la Loi-Cadre n'est pas encore acquis. Les sénateurs ont, en effet, renvoyé au mois de janvier, la discussion du projet déjà adopté par les députés, mais auquel la Commission Sénatoriale de l'intérieur a apporté de sérieuses modifications en le vidant encore plus de son conte-

nu déjà bien maigre.

Il semble d'ailleurs que l'on ne soit plus tellement pressé à Paris de voter définitivement cette Loi-Cadre, ce qui donne raison à tous les démocrates et les libéraux français qui affirmaient qu'elle était essentiellement destinée à l'O.N.U. à tromper l'opinion publique internationale et à exercer une sorte de chantage auprès des alliés de la France.

C'est M. Jacques Fauvet qui soulignait la chose dans « Le Monde » du 21 décembre :

L'O.N.U. passée, la Loi-Cadre perdrait-elle de son importance ? Il semble en tout cas qu'elle perde de son urgence.

« Le Parlement n'avait-il pas été convoqué en session extraordinaire en septembre pour examiner le texte préparé par M. Bourguès-Maunoury et qui lui offrait certainement un cadre à l'évolution rapide et réelle de l'Algérie ?

« La seconde lecture du projet, si elle vient avant le printemps, devrait fournir l'occasion de faire le point de la situation après la session de l'O.T.A.N. Bien des députés sont déçus. Après le vote de l'O.N.U. et celui du Conseil National de la S.F.I.O., ils espéraient qu'une déclaration, soit des alliés, soit des Américains, priverait d'un dernier espoir le F.L.N. »

Ce dernier point revêt, en effet, une grande importance.

Bien que M. Félix Gaillard ait affirmé à la télévision et à la radio au lendemain de la Conférence de Paris que l'O.T.A.N. n'avait pas à prendre position sur le problème algérien « qui est une affaire intérieure française », une grande partie de la droite réactionnaire française a fort mal pris que la Conférence Atlantique n'ait fait aucune mention précise des droits de la France en Algérie et elle tient le chef du gouvernement pour responsable du maigre pour ne pas dire de ce mauvais résultat.

**

En réalité — et la lecture attentive du communiqué final de l'O.T.A.N. le prouverait, — M. Gaillard a essuyé un cuisant échec avant au cours et après la Conférence de Paris.

Dans son éditorial du 21 décembre, « Le Monde » faisait remarquer que « la diplomatie française avait jadis réussi à faire approuver par le Conseil Atlantique sa politique indochinoise. Elle savait trop bien qu'il est impossible de lui demander le même appui à sa politique algérienne pour pouvoir songer à porter la question devant l'O.T.A.N. En revanche le Président du Conseil avait prématurément laissé entendre qu'il obtiendrait des Etats-Unis à l'occasion de la venue du Président Eisenhower une déclaration reconnaissant, comme l'avait fait M. Mac Millan, « la prééminence des intérêts français en Afrique du Nord ».

« Il suffit de lire l'intervention de M. Dulles au déjeuner de l'A.F.C.A. et de la comparer au discours que

faisait il y a vingt mois M. Dillon pour se rendre compte à quel point les Etats-Unis ont affaibli le soutien qu'ils sont prêts à donner à notre politique en Afrique du Nord. »

Certes, le Secrétaire d'Etat américain a affirmé au cours du déjeuner qui lui avait été offert par l'association française pour la Communauté atlantique, que « les Etats-Unis n'ont ni l'intention, ni le désir de s'immiscer dans les rapports existants normalement entre la France et l'Afrique du Nord ».

Mais il n'a pas donné toute sa bénédiction à la politique française en Algérie et il a encore moins encouragé Paris et Alger à poursuivre une guerre dont l'issue pourrait être fatale à la France et à ce qu'on appelle le monde libre. Le Président Bourguiba et le F.L.N. ont averti Washington en termes clairs : le premier, dans son discours de Kbeli du 17 décembre, le second dans « La voix de la l'Algérie libre », diffusée sur les antennes de la radio nationale tunisienne.

En outre, l'opinion publique américaine elle-même commence à prendre conscience du danger que représente la poursuite des hostilités en Algérie. Sous le titre « la dernière chance en Afrique du Nord », la revue américaine « Foreign Affairs » estime que « si la France accordait à l'Algérie son indépendance, ou son autonomie interne assortie d'une promesse d'indépendance totale à une date précisée, la sécurité des citoyens et des intérêts français pourrait être garantie dans le cadre d'un système de Confédération, non seulement par les Algériens, mais aussi par M. Bourguiba et le Roi du Maroc, en lesquels la plupart des Français ont confiance ».

La revue ajoute que l'actuelle situation en Algérie ne satisfait que le Kremlin, « alors qu'une Confédération nord-africaine ayant des liens étroits avec la France offrirait des avantages évidents à tous les intéressés. Ce projet représente en tout cas le meilleur moyen de conserver au monde libre le Bassin Méditerranéen et peut-être même toute l'Afrique ».

De son côté, l'hebdomadaire « News Week » que l'on croit très proche du Secrétariat d'Etat ne dissimule pas, dans son numéro du 23 décembre, cette réalité : « La poursuite du combat en Algérie pourrait transformer le rêve de la France (il s'agit de l'exploitation des richesses du Sahara) en un cauchemar. »

Ainsi donc, la France est avertie. Ses alliés la soutiennent de moins en moins. Le vote intervenu à l'O.N.U., le communiqué final de la conférence de l'O.T.A.N. sont loin de la faire sortir de l'impasse. Elle en supporte tout le poids et, de quelque façon qu'on étudie le problème, on en arrive à la conclusion que la solution du conflit algérien dépend en grande partie — mais pour peu de temps seulement et nous l'expliquerons prochainement — de la conscience qu'elle prendra des lourdes responsabilités qui lui incombent.

DALY

BANQUE D'ETAT DU MAROC SITUATION AU 31 OCTOBRE 1957

ACTIF

Encaisse-or	Frs :	8.198.967.361
Disponibilités à l'étranger	«	14.659.384.914
Portefeuille-Titres	«	873.519.301
Portefeuille-Effets		
(y compris escomptes et rachats d'effets publics,	«	43.677.033.025
Monnaies diverses	«	1.207.693.245
Correspondants hors du Maroc	«	4.281.886.383
Correspondants au Maroc	«	662.497.001
Comptes débiteurs et Comptes spéciaux		
(y compris avances sur effets publics)	«	26.417.084.238
Avances à divers organismes suivant Convention du 30 juin 1947 et avenants	«	6.221.400.000
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	«	15.000.000
Gouvernement Marocain (Zone Nord)	«	5.568.172
Immeubles	«	100.000.000
Régime de Prévoyance du Personnel	«	2.180.634.278
Compte d'ordre et divers	«	1.770.076.158
	Frs :	110.270.744.076

PASSIF

Capital	Frs :	46.200.000
Réserves	«	1.261.550.000
Billets de banque en circulation, Francs	«	67.832.897.690
Billets de banque en circulation, hassani	«	67.716
Effets à payer	«	5.377.064
Comptes créditeurs et Comptes spéciaux	«	13.681.620.170
Trésor Français (Compte d'Opérations)	«	16.979.539.753
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	«	2.578.449.715
Gouvernement Marocain (Zone Nord)	«	412.798.159
Gouvernement Marocain (Zone de Tanger)	«	606.813.660
Régime de Prévoyance du Personnel	«	2.162.593.184
Compte d'ordre et divers	«	4.702.836.965
	Frs :	110.270.744.076

Certifié conforme aux écritures
Le Directeur Général
de la Banque d'Etat du Maroc
Signé : François BIZARD

Le PDI dénonce les tortures policières

La délégation du P.D.I. ayant à sa tête Mohamed Hassan Wazzani a eu la semaine dernière une entrevue avec S.M. le Roi le lundi 23 courant. Cette délégation est allée porter devant S.M. Mohammed V le grave problème du comportement de certains policiers.

En effet certains de nos camarades qui ont été arrêté il y a 2 mois environ viennent de vivre pendant 36 jours une vie d'enfer dans le Commissariat du 7^e Arrondissement à Casablanca.

Dès leur transfert à la prison de Rabat nos camarades Mohamed Ben Guedour, Dris Quayès et Abdelwahab Ben Moussa nous ont écrit des lettres déchirantes dont nous extrayons pour le lecteur quelques passages :

Depuis le jour de notre arrivée au Commissariat écrit l'un d'eux, nous avons subi matin et soir dans notre chair les tortures les plus atroces. Trente-six jours durant il n'y eut aucun répit pour nos corps. Toute la gamme des moyens pour nous arracher des aveux spontanés fut employée. La baignoire, l'électricité, les coups, la pendaison par les pieds ont été employés par des policiers inhumains, brutaux et sauvages contre moi et mes amis. On dit qu'à la longue le corps devient insensible à la souffrance ce n'est pas vrai. Nous avons souffert tout le temps que nous sommes restés au Commissariat et Dieu seul sait jusqu'à quelle limite on a poussé notre supplice. Je ne sais si ma santé redeviendra un jour normale quand à mon équilibre psychologique et moral il sera pour longtemps compromis.

Je n'ai jamais pensé que des êtres humains pouvaient faire souffrir aussi lâchement et aussi cruellement d'autres êtres humains ».

Tel est le message déchirant qui nous parvient du fond des prisons. Aucun homme digne de ce nom ne pouvait rester insensible devant ces méthodes policières abjectes qui nous rappellent les méthodes des S.S. et qui annoncent des lendemains pleins de deuils et de douleurs pour le peuple.

Si tel est le sort de ceux qui passent par les Commissariats, d'autres démocrates sont l'objets de condamnations, de traquenards, de vexations, de brimades, d'humiliations de la part d'une administration partisane, ignorante et incapable. Les libertés publiques sont bafouées et pour avoir de l'avancement comme disait Nahimi Ben Miloud disciple des Juin, Guilaume et Latour, ancien pacha de Khouribga promu au rang de Gouverneur de Ouarzazate il faut sévir contre les démocrates.

C'est cette mentalité qui est encouragée, entretenue et l'on ose écrire sans honte, ni humilité que tout va bien au Maroc et que la démocratie et les libertés publiques sont garanties pour tous. Cette propagande que l'on sert aux touristes et aux journalistes avides de luxe et de voyage officiel ne trompe personne et surtout pas le peuple qui en subit les conséquences.



Abderrahman Ben Najah faisant une conférence sur l'éducation civique dans les campagnes.

Une délégation composée de MM. Mohamed Hassan Wazzani, secrétaire général du Parti, Boutaleb, Bensouda, Maninou, Hilali, Thami Wazzani a été reçue ce matin au Palais Impérial par S.M. le Roi.

La délégation après avoir transmis à Sa Majesté les félicitations du P.D.I. à l'occasion de son retour des Etats-Unis, a fait avec Elle un tour d'horizon sur la situation générale dans le pays.

Elle a fait connaître ainsi à Sa Majesté la position du Parti à l'égard des problèmes qui préoccupent les Marocains.

La délégation a repris une fois encore, et avec beaucoup d'insistance, le grave problème des disparus à la suite d'enlèvements, les autorités ne s'étant toujours pas préoccupées de leur sort.

Elle a évoqué devant Sa Majesté les tortures policières dont certains camarades du Parti ont été tout récemment l'objet. Driss Quayès (Tétouan), Abelouhab ben Moussa (Larache), Mohamed Ben Guedour (Ouezzane) entre autres, ont subi pendant plus d'un mois, dans les geôles des commissariats, les tortures de l'électricité, la bastonnade et la baignoire afin de leur arracher des aveux mensongers. Ces aveux devaient servir de preuves d'un soi-disant complot contre le gouvernement actuel.

La délégation a donné lecture à Sa Majesté de la dernière lettre émanant de ces victimes qui sont actuellement détenus à la Prison Civile de Rabat, lettre qui fait état de ces TORTURES QU'ILS ONT SUBIES PENDANT 45 JOURS au Commissariat du 7^e arrondissement de Casablanca. Elle a protesté énergiquement contre ces agissements contraires à toutes les lois d'humanité et incompatibles avec les engagements internationaux du Maroc, la Charte des Droits de l'Homme et aussi avec les dernières déclarations de Sa Majesté aux Etats-Unis.

La délégation du P.D.I. a prié Sa Majesté d'ordonner le respect des lois et de la justice dans le pays.

Ensuite, la délégation a évoqué devant Sa Majesté le problème des libertés publiques. Le P.D.I. réaffirme sa position exprimée lors de l'audience accordée par S.A.R. Moulay Hassan assumant l'intérim de son père à une délégation du Parti. La défense des libertés publiques faisant partie intégrante du programme du P.D.I., la délégation a exprimé son opposition au projet de dahir élaboré par les ministres du Parti de l'Istiqlal et qui vise à **DONNER AU MINISTRE DE L'INTERIEUR LE POUVOIR EXORBITANT D'INTERDIRE ET DE DISSOUDRE LES GROUPEMENTS POLITIQUES SANS EN REFERER AU GOUVERNEMENT, ET CE PENDANT UN DELAI DE DEUX MOIS.**

Le P.D.I. porte ce grave problème devant l'opinion publique marocaine et met le Gouvernement devant ses responsabilités.

La délégation a stigmatisé devant S.M. le Roi la politique des deux poids et deux mesures suivie par les autorités et qui consiste à monopoliser la Fonction Publique, les licences d'importation et d'exportation, et à soumettre la répartition des semences, carburants, crédits agricoles, etc..., à des considérations partisans. Elle a également évoqué l'orientation partisane de la Radio Nationale Marocaine.

La délégation a pris congé de S.M. le Roi après l'avoir remercié de l'attention et de la compréhension qu'elle a bien voulu accorder à cette entrevue.

A la suite de cette entrevue la délégation a rendu visite au Président Bekkai à qui elle a fait part des problèmes exposés devant S.M. le Roi.

Casablanca, le 23 décembre 1957.

Notre camarade Abderrahman Ben Najah, l'un des principaux organisateurs de la résistance à Casablanca et l'un des patriotes les plus dévoués et les plus sincères a été condamné par le Caïd des Ouled Said à deux ans de prison parce qu'il a tenu une réunion privée avec ses amis démocrates de la tribu des Ouleds Said.

La délégation du Parti Démocrate de l'Indépendance a porté à la connaissance de Sa Majesté le Roi le point de vue du parti sur la législation concernant la liberté d'associations et de création de partis politiques et a de nouveau exprimé la nécessité de doter le Maroc d'institutions démocratiques dans le cadre du respect des libertés publiques.

En effet la liberté étant indivisible elle ne se conçoit qu'intégralement.

La délégation du Parti Démocrate de l'Indépendance a également entretenu le Souverain des abus d'autorité qui sont actuellement en honneur au Maroc.

La fonction publique est devenue l'apanage d'un seul parti. Les licences, les prêts immobiliers et agricoles ne sont plus attribués qu'à ceux qui sont les partisans des hommes au pouvoir.

La direction de la Radio dite nationale a été aussi l'objet de critiques justifiées de la part de notre Secrétaire Général et des membres qui l'ont accompagné.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance a aussi porté devant la plus haute instance de l'Etat les graves problèmes qui sont à l'origine de la crise politique et économique qui sévit au Maroc. Notre délégation a insisté sur le caractère d'urgence de la crise craignant que demain il ne soit trop tard pour apaiser la colère des opprimés.

Il est donc sage de prévenir et d'arrêter l'action des totalitaires et leurs acolytes.

GEOGRAPHIE ET HISTOIRE

La Péninsule Arabique (Djazirat-al-Arab), telle qu'elle est généralement entendue, occupe une superficie d'environ 3 millions de kilomètres carrés. Son découpage extrêmement net en fait un véritable sous-continent, traditionnellement rattaché à l'Asie, tandis que ses aspects physiques et ses phénomènes climatiques et humains l'apparentent indiscutablement à la partie de l'Afrique qui lui fait pendant à l'Ouest.

Le Royaume d'Arabie Séoudite occupe environ les trois quarts — d'aucuns disent même les quatre cinquièmes — de cet immense plateau semi-désertique, incliné d'Ouest en Est. Bordé au Nord par l'Irak et la Jordanie, à l'Ouest par la Mer Rouge, au Sud par le Yémen et le protectorat britannique d'Aden, et à l'Est, enfin, par le Golfe Persique et les petites principautés riveraines sous protection britannique, l'Arabie Séoudite a tendance à s'identifier à la totalité du sous-continent arabe qu'elle a l'ambition historique d'unifier et de contrôler entièrement.

C'est à partir de 1927, sous l'impulsion du défunt roi, que la plus grande partie de la Péninsule Arabique s'est trouvée réunie sous une seule domination et sous le nom de Royaume du Hedjaz et du Nedjd et Dépendances. En 1932, un décret royal a donné à la nouvelle entité politique son nom actuel de Royaume d'Arabie Séoudite (Al-Manlaka Al-Arabiya As-Saoudiya).

Jusqu'à sa mort, survenue le 9 novembre 1953, le roi Abd-el-Aziz Ibn Séoud a pleinement incarné le pays qu'il avait créé. Sa disparition pouvait faire craindre que les forces centrifuges finissent par l'emporter sur la fidélité à la dynastie des Al-Séoud. Mais le fils du grand monarque, l'Emir Séoud, qui avait été proclamé Prince Héritier dès 1933, a pu accéder au trône sans incidents. Ce n'est que plus tard que des troubles précurseurs d'un éveil populaire ont commencé à se manifester ; on ne pourrait, en conscience, affirmer que l'unité du royaume est menacée mais il est certain que son avenir n'est pas exempt de nuages.

Le nouveau souverain, Séoud Ibn Abd-el-Aziz Al Séoud doit faire face à des problèmes sans cesse plus complexes que son illustre prédécesseur n'avait presque pas connus. Sur le plan interne, le roi doit suivre attentivement l'évolution de plus en plus rapide du pays, tandis qu'à l'extérieur, il entend lui faire jouer un rôle prépondérant dans les affaires moyen-orientales, musulmanes et internationales.

La population d'Arabie Séoudite est estimée à 5 ou 6 millions d'individus, dont deux millions environ de nomades. Aucun recensement n'a jamais été effectué mais les estimations concordent pour évaluer à un tiers environ la proportion des nomades dans la population. Cette caractéristique sociologique marque fortement la vie et les activités du pays.

L'Arabie Séoudite est encore à l'heure présente la terre du grand nomadisme, mais plus pour très longtemps, semble-t-il. L'un des phénomènes sociologiques les plus marquants de notre siècle est cette disparition du nomadisme, venu du fond des âges, et vaincu en quelques lustres par la civilisation industrielle. Mais les institutions et les grandes traditions bédouines continueront longtemps d'imprimer leur marque sur les sédentaires.

La population d'Arabie Séoudite est entièrement musulmane sunnite, sauf quelque 60.000 Qarmate (chiïtes) au Hasa. L'école hanbalite domine avec les néo-hanbalites Wahhabites du Nedjd ; l'Assir est surtout Chaféite, et le Hedjaz surtout malékite. La quatrième école sunnite, le Hanafisme, est à peine représentée sur la côte occidentale par quelques milliers d'individus d'origine étrangère en général. On note quelque survivances païennes chez les tribus les plus arriérées du grand désert méridional.

Le Wahhabisme, mouvement réformateur issu du Hanbalisme, est une interprétation stricte et intransigeante de l'Islam, comportant de nombreux interdits et se considérant comme la seule vraie religion. En grand politique, Abd-el-Aziz Ibn Séoud avait su en faire un instrument de gouvernement. Son fils et successeur doit à nouveau s'appuyer sur le mouvement Wahhabite — incarné par les Ikhwan — pour conserver l'équilibre et l'unité de l'Empire.

L'ORGANISATION POLITIQUE

Lorsqu'on veut appréhender la réalité politique de l'Arabie Séoudite, une importante remarque préliminaire s'impose : c'est l'extrême concentration des pouvoirs tant gouvernementaux qu'administratifs et judiciaires en la personne du Roi.

A quelque échelon et en quelque domaine que ce soit, aucune décision de quelque importance ne peut être prise sans en référer au monarque. La distinction classique entre les pouvoirs n'a ici aucune valeur : le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire sont centralisés par la même personne. Il n'est pas jusqu'aux fonctions dites secondaires, — c'est-à-dire, l'Administration, — dont le souverain ne garde un contrôle direct.

Si l'on ajoute à cela que le maître de l'Arabie Séoudite est le souverain spirituel en même temps que temporel, on pourra conclure que la théocratie wahhabite donne l'un des plus parfaits exemples de monarchie absolue.

Certaines réformes mineures intervenues peu avant et depuis la mort d'Abd-el-Aziz Ibn Séoud ont à peine tempéré le caractère

autocratique et totalitaire du régime séoudite. Pour comprendre l'Arabie Séoudite, il convient de garder en mémoire l'absolutisme du pouvoir personnel. Toute l'organisation politique du pays est de peu d'importance auprès du pouvoir illimité du monarque. Cela reste vrai avec le Roi Séoud, comme ça l'était bien plus encore sous le règne de feu Abd-el-Aziz.

La première session officielle du Conseil des Ministres eut lieu le 8 mars 1954. Quelques jours plus tard, le 26 mars, le journal officiel « Umm Al Qura » publiait le texte de deux édits royaux portant Statut du Conseil des ministres et des services rattachés. Mais l'événement le plus important relativement à la structure politique et gouvernementale du pays, est survenu le 17 août 1954 : A cette date, un décret royal a nommé le prince héritier Fayçal — déjà ministre des Affaires Etrangères et vice-roi du Hedjaz — à la présidence du Conseil des ministres. Par cette décision historique, le souverain a montré qu'il n'entendait pas que le Conseil des Ministres disparaisse, même si toutes les initiatives du Cabinet continuent d'avoir besoin de l'approbation royale.

En effet, les décrets du 12 Radjab 1373 (17 mars 1954) publiés par « Umm Al Qura » du 26 mars, comprennent deux parties : le premier décret porte Statut du Conseil des ministres et règle son fonctionnement ; le second décret définit les attributions des services rattachés à la présidence du Conseil. En l'absence d'autres dispositions, ces textes doivent être compris comme des instruments constitutionnels.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évocation de l'Arabie Séoudite entraîne aujourd'hui celle du pétrole, sans qu'on puisse s'en étonner. Et c'est en effet ce minéral convoité entre tous qui est le principal facteur de l'audience internationale comme de la vie économique de l'Arabie des Al-Séoud. Avec une production atteignant presque 48 millions de tonnes (malgré la forte diminution du dernier trimestre), le pétrole a rapporté en 1956 près de 100 milliards de francs au royaume. Ce qui est encore plus important, c'est que les réserves prouvées de l'Arabie Séoudite sont les plus élevées du monde, tandis que les perspectives futures restent bonnes.

Mais un pays, fut-il très arriéré, ne peut vivre de la vente à l'extérieur d'un seul produit. Certains besoins élémentaires de produits de grande consommation doivent être assurés par les moyens locaux et ceci nous conduit à examiner la situation de l'agriculture. Même en tenant compte d'expériences séduisantes, elle n'est pas très brillante, mais il faut considérer que des progrès certains sont en cours. De toute façon, l'aridité naturelle de ce vaste pays pose une limite au développement agricole. L'élevage, activité traditionnelle des Bédouins, reste très en faveur et demeure la principale raison d'être d'une fraction importante de la population, même sédentaire.

Les activités artisanales sont modestes. Quant à l'industrie — hormis le pétrole — elle est à peu près inexistante. On signalera cependant les mines d'or et d'argent et quelques autres entreprises contrôlées par l'Etat.

Les travaux publics et les communications ont connu et connaissent toujours un certain essor, principalement imputable à l'activité pétrolière au Hasa et au pèlerinage annuel au Hedjaz. Le développement des infrastructures dans cette contrée semi-désertique quatre fois plus grande que la France, pose naturellement un gros problème de rentabilité.

Grâce aux masses de devises fortes disponibles, le commerce extérieur est actif. Exportant son pétrole et quelques rares autres produits, l'Arabie Séoudite importe tous les produits manufacturés qui lui sont nécessaires et une partie importante des denrées de consommation courante.

La genèse de la recherche et de l'exploitation des gisements de naphte d'Arabie est généralement bien connue et il nous suffira d'en rappeler ici quelques étapes marquantes.

Après la découverte de Bahrein, une compétition s'engagea autour des concessions séoudites du Hasa, le permis anciennement acquis par le major Holmes étant tombé en désuétude. C'est à nouveau la Standard Oil of California qui l'emporta et créa une nouvelle filiale sous le nom de California Arabian Standard Oil Company (CASOC).

La concession originale devenue effective le 14 juillet 1933 était accordée pour soixante-six ans et couvrait une superficie de 281.000 milles carrés, et « s'étendait comme une vaste demi-lune le long de la côte orientale de l'Arabie Séoudite, y compris le Rôb-el-Khali au sud et se poursuivant vers l'ouest jusqu'aux frontières du Yémen ». En 1939, la surface couverte par la concession a été étendue pour atteindre 440.000 milles carrés environ. Cette concession supplémentaire (21 juillet 1939) comprenait les droits séoudites sur la zone neutre (50 % avec le Koweït) et était conclu pour soixante-ans. Enfin, des droits préférentiels sur une vaste zone du Nedjd ont été attribués à la même compagnie.

De même que dans le cas de la Bahrein Petroleum Company, la Standard of California s'est associée la Texal Oil Company à partir de 1936 et l'ex-Californian Arabian Standard Oil Company, devenue une nouvelle société du groupe Caltex fut baptisée Arabian American Oil Company (ARAMCO), nom sous lequel elle est devenue mondialement renommée.

En 1947 enfin, 40 % des parts de l'Al à la Standard Oil Company of New Jersey Vacuum Oil Company (10 %). Ces deux de ensemble la Near East Development Corporation des parts de l'Iraq Petroleum Company (au Française des Pétroles). Les parts de Arabian se répartissent comme suit :

Standard Oil Company of California
Texas Oil Company
Standard Oil Company of New Jersey
Socony Vacuum Oil Company

Le pipe-line géant qui évacue le pétrole Méditerranée orientale depuis 1951 a donné une compagnie différente, mais dont les Sociétés cons les mêmes que l'Aramco : il s'agit de la Company (TAP-line Cy).

Les premières livraisons de pétrole br séoudite ont été livrées via Al-Khobar à Bahre et plus de 65.000 tonnes ont pu être produites pipe-line de 43 miles et 10 pouces de diamètre printemps de 1939 entre les puits producteurs de Ras-Tanoura. Le 1er mai 1939, le roi inaugura la nouvelle conduite chargeant le pétrolier venu chargé le long de la nouvelle a atteint cette année-là 521.214 tonnes. Les marqués un piétinement relatif du tonnage de 1946, les chiffres vont faire les bonds de 47 millions de tonnes annuelles à partir du Trans-Arabian Pipe-Line a beaucoup influé la production à partir de sa mise en service

Les chiffres de production ont été les suivants :

PRODUCTION PETROLIERE DE

(en milliers de tonnes)

1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956

Sur le plan de la production, l'Arabie cinquième rang dans le monde, après les l'Union Soviétique et le Koweït. Mais par réserves prouvées, l'Arabie Séoudite se place les Etats-Unis. En effet, selon l'estimation Petroleum Press Service, les réserves séoudites de barils représentent presque le quart monde non-communiste :

Une petite raffinerie d'une capacité avait été terminée dès 1939. Pendant la guerre concessionnaire a construit et terminé raffinerie de 50.000 barils par jour. Constans de la raffinerie de Ras-Tanoura atteignit 1954 et approcherait actuellement le 300

La production annuelle en barils a été

1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954

En outre, le brut séoudite alimente en de Sitrah (Bahrein) où le pétrole est aché marin. En 1953, l'Arabie Séoudite a fourni de barils traités à Sitrah. La capacité de ment en constante augmentation.

Le pétrole qui n'est pas raffiné localement à Sitrah est expédié en brut, soit par le Golfe Persique, soit en majorité par la Cette canalisation d'une longueur totale 1.800 kilomètres) sur un diamètre de 30

ARABIE SAOUDITE

des parts de l'ARAMCO ont été cédées à la Jersey (30 %) et à la Socony (30 %). Ces deux dernières sociétés forment l'American Petroleum Corporation qui détient 23.75 % de la compagnie (autant que la Compagnie des parts de l'Arabian American Oil Company

California	30 %
New Jersey	30 %
any	10 %

qui évacue le pétrole saoudite vers la mer. La loi de 1951 a donné naissance à une compagnie des Sociétés constitutives sont exactement : il s'agit de la Trans-Arabian Pipe-Line

des quantités de pétrole brut extrait du sous-sol de l'Arabie Saoudite ont pu être produites en 1938. Un nouveau puits de 10 pouces de diamètre était complété au mois de mai 1939, le roi Ibn Séoud en personne vint chargeant le brut à bord du premier navire long de la nouvelle jetée. La production atteignit 21.214 tonnes. Les années de guerre ont vu un relatif déclin de la production, mais à partir de 1945, la construction de nouvelles installations a beaucoup influé sur l'augmentation de la production mise en service en 1951.

La production ont été les suivants :

PRODUCTION DE BRUT DE LA ZONE NEUTRE

Année	milliers de tonnes
1954	65.618
1955	521.214
1956	672.154
1957	570.046
1958	600.351
1959	645.860
1960	1.034.603
1961	2.825.990
1962	7.899.675
1963	11.813.668
1964	18.751.270
1965	22.820.783
1966	26.196.852
1967	36.608.585
1968	39.870.805
1969	40.887.754
1970	46.174.073
1971	47.535.000
1972	47.874.000

production, l'Arabie Saoudite se place au premier rang du monde, après les Etats-Unis, le Venezuela, le Mexique, le Koweït. Mais ce n'est pas tout, sur le plan des réserves, l'Arabie Saoudite se place en tête, avant même le Venezuela, selon l'estimation publiée en 1954 par l'Arabian Petroleum Company. Les réserves saoudites atteignant 30 milliards de barils, soit presque le quart des réserves totales du monde.

d'une capacité de 3.000 barils par jour. Pendant la guerre mondiale, la Compagnie a construit un terminal de Ras-Tanoura une capacité de 210.000 barils/jour en 1943. La capacité de cette raffinerie est actuellement de 300.000 barils/jour.

La production en barils a été la suivante :

1954	2.953.623
1955	29.297.101
1956	39.065.060
1957	45.086.139
1958	46.269.619
1959	38.364.333
1960	58.107.534
1961	62.204.161
1962	74.559.673
1963	79.800.000

La production de pétrole en Arabie Saoudite a été acheminée par pipe-line sous-marin de Ras-Tanoura à Ras-Nafar. La capacité de cette raffinerie est également de 300.000 barils/jour.

La production de pétrole en Arabie Saoudite a été acheminée par pipe-line sous-marin de Ras-Tanoura à Ras-Nafar. La capacité de cette raffinerie est également de 300.000 barils/jour.

importante du monde au moment de son achèvement le 10 novembre 1951. Elle relie les champs producteurs d'Abqaiq au port de Sidon au Liban, en traversant la Jordanie et la Syrie.

La capacité du T.A.P.-Line était en 1954 d'environ 310.000 barils par jour. Dès la première année complète de fonctionnement, en 1952, la conduite géante a déversé sur le littoral est-méditerranéen 14.221.589 tonnes de brut. L'installation de nouvelles stations de pompage va porter la capacité à 25 millions de tonnes par an.

La zone neutre entre le Koweït et l'Arabie Saoudite est une enclave désolée et inhabitée, située le long du Golfe Persique au sud de la Principauté du Koweït. Seule la présence du pétrole pouvait justifier le moindre intérêt pour ce morceau de désert marécageux de 2.000 miles carrés.

Les deux compagnies concessionnaires, l'AMINOIL pour le Koweït et la Getty Oil (Ex-Pacific Western) pour l'Arabie Saoudite ont conclu un accord d'association et ont commencé la recherche en décembre 1949, dans la région de Wafra, au centre de la zone. En mars 1953, la Pacific Western annonçait la découverte d'un gisement exploitable. L'exportation de brut a débuté en janvier 1954.

Un nouveau port pétrolier a été construit par la Getty Oil Company à 10 miles au sud de la frontière du Koweït. La production dans les trois années écoulées depuis la découverte de la structure productrice de Wafra a augmenté rapidement :

Année	tonnes
1954	851.000
1955	1.362.000
1956	1.600.000

ACTIVITES ECONOMIQUES NON AGRICOLES

L'une des toutes premières découvertes de ressources minérales en Arabie Saoudite a été dès 1931 celle des gisements aurifères. Elle a été le fait du géologue américain K.S. Twitchell, envoyé en Arabie Saoudite par le magnat Charles Crane, devenu l'ami d'Ibn Séoud.

Les prospections ultérieures devaient confirmer que l'emplacement le plus intéressant était celui du « Berceau d'Or », l'antique Mahad-Dahab, à 400 kilomètres au nord-est de Djeddah.

Une usine, des pipe-lines, des laboratoires ont été installés. La production a débuté en 1939 et jusqu'en 1943, elle avait fourni 28.082 onces d'or pur et 35.080 onces d'argent pur. Dans la période suivante, entre 1943 et 1947, la production est estimée à 27.720 onces d'or pur et 39.945 onces d'argent pur. En 1948, la production a atteint 68.697 onces d'or pur et 64.551 onces d'argent pur. La production moyenne estimée en 1955 atteint 2.000 kilogrammes d'or par an et 100.000 onces d'argent.

COMMERCE, ARTISANAT ET SOCIÉTÉS ÉTATIQUES

De ce qui précède, on aura présumé que l'ensemble des activités économiques, pétrole et mines d'or excepté, ne présente pas un volume très considérable. L'agriculture et l'élevage demeurent fort importants pour une partie notable de la population mais sur un plan régionallement autarcique, et de toute façon, sans représenter une grande part dans les échanges globaux ou internationaux.

Parallèlement, un petit artisanat indigène d'origine probablement très ancienne n'a pas encore été anéanti par toute la camelote importée massivement d'Europe et des Etats-Unis. Il faut mentionner entre autres, la préparation et le tannage sommaire de cuirs et de pauseries destinés surtout à l'exportation ; la fabrication de parpaings pour la construction locale et la poterie développée dans certaines régions limitées ; enfin, le tissage de tapis et couvertures extrêmement répandus ; mais toutes ces branches artisanales ont une portée réduite de même que la joaillerie, la confection de robes et de couvre-chefs traditionnels, la fabrication d'ustensiles de ménage et tant d'autres activités mineures.

Un fait significatif de la nouvelle économie qui se développe à côté, semble-t-il, de l'ancienne, apparaît dans la formation des Sociétés étatiques ou plus exactement, royales. Ces organismes paraissent être créés dès qu'une quelconque activité devient suffisamment importante et rentable pour attirer la convoitise d'une autocratie aux besoins financiers croissants. « Umm Al Qura » du 19 juillet 1950 donnait déjà un aperçu de quelques-unes des principales sociétés monopolistiques :

La Société Arabe de Transports Automobiles : Monopole du transport des pèlerins (dont le chiffre atteint en moyenne un demi-million depuis quelques années) ; capital en 1950 : 12 millions de



Séoud le roi du pétrole.

riyals saoudiens, soit plus de un milliard de francs.

La Société Arabe d'Épargne et d'Économie : Société prenant des participations dans des entreprises industrielles nouvelles ; a créé une société de construction, puis une compagnie maritime (deux petits bâtiments en 1950).

La Société Économique Nationale : Coopérative créée par la fusion d'artisanats divers de La Mecque.

La Société Arabe d'Édition et Publication ; Les Société d'Électricité, monopolisant la distribution d'éclairage électrique des villes.

Le chemin de fer Dammam-Riyadh — futur Trans-Arabien Golfe Persique-Mer Rouge — est également un monopole d'État, de même que les principales compagnies de transport (fer, route, mer, et air), et de grosses entreprises d'importation, l'Arabie Saoudite achetant à l'étranger des quantités toujours plus grandes de biens de consommation.

Cette tendance très visible à l'accaparement par l'État des branches économiques les plus importantes aurait pu donner de bons résultats n'était la concussion régnant dans l'administration royale et le fait que le royaume, son gouvernement et son Trésor s'identifient étroitement avec la personne du roi, et au-delà, avec la famille royale.

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

Le caractère désertique de la majeure partie du pays rend improbable un développement agricole suffisant. L'agriculture proprement dite est limitée à quelques grandes oasis, aux vastes wadis ou vallées et aux fermes-expérimentales et colonies agricoles des Ikhwan. On peut considérer qu'il existe cinq régions agricoles :

Le Hasa avec sa grande oasis de Hofuf et ses énormes sources ; productions principales : dattes, riz, fruits et légumes divers. Autres centres agricoles : Qatif et Dammam.

Le Nedjd avec plusieurs oasis ; palmiers-dattiers, céréales, fruits et légumes ; grande ferme-expérimentale, la première créée en 1945, à al-Kharj, non loin de Riyadh ; nombreuses colonies Ikhwan.

L'Assir particulièrement fertile, avec les deux grands centres d'Ebha et de Nadjran ; on y rencontre à peu près toutes les cultures. (Café de Moka).

Le Tihama, exceptionnellement fertile aux endroits arrosés, donne des cultures de pays chauds, dont tabac, coton, maïs et dattes.

Le Hqdjaz, autrefois beaucoup plus cultivé, donne dans ses oasis et ses grands wadis, les dattes, les céréales et des fruits et légumes divers. Fermes-expérimentales, notamment dans le wadi Fatimah.

Les principales productions du pays sont les dattes et les céréales (blé, maïs, riz et différentes qualités de millet), le tout étant largement absorbé localement.

(Suite en page 9)

CE QUE JE NE CROIS PAS (1)

par un combattant pour la clarté

Les bonnes feuilles de Driss Chraïbi, parues dans deux précédents numéros de *Démocratie* sous le titre « Ce que je crois », nous ont inspiré des réflexions que nous jugeons utiles de livrer au public, en égard à l'importance des problèmes soulevés et qui intéressent l'évolution des idées dans tout le Maghreb d'aujourd'hui (1). Nous remercions *Démocratie* de nous ouvrir, selon les traditions véritablement démocratiques, les accueillantes colonnes de sa tribune libre.

SILENCE ! ON SE CONFESSE

Par le titre : « Ce que je crois », Chraïbi nous fait penser, au seuil même du débat, à un livre de Jean Rostand intitulé « Ce que je crois ». Il nous rappelle également la *Cité de Dieu* de notre compatriote maghrébin, Saint Augustin, *Al-Munqidz min al-dalâl* d'Abû H'amid al-Ghazâlî, les *Confessions* de J.J. Rousseau, le *Journal métaphysique* de Gabriel Marcel... C'est dire que notre ami est en bonne compagnie. Bien sûr, d'autres grands hommes ont exposé, sous forme de confessions et de journal intime, ou dans les ouvrages restés célèbres, leur conception du monde, leur foi, tout comme... Chraïbi. Toutefois, je ne crois pas que ce dernier soit satisfait d'une pareille comparaison, à son goût sangrenue, car J. Rostand n'est, après tout, qu'un savant, vous m'entendez bien, qu'un savant, alors que Chraïbi veut... « dépasser la science » ! Seuls les imbéciles, qu'ils s'appellent Euclide, Al-Khawârizmî, Einstein ou Langevin s'occupent de réalisations scientifiques : « La science ! Je croirai au stade après la science. Je ne puis la nier, mais peut-être les générations futures seront-elles plus heureuses que moi, en ce sens que je souhaite de toute mon âme qu'elle puisse dépasser son quanta et faire retrouver aux hommes les vérités initiales » (Chraïbi dixit).

Comme les grands initiés du Moyen Age, Chraïbi veut arracher les secrets de l'univers, arriver à la Pierre Philosophale, percer tous les mystères. Pour l'instant, la science se demande-t-elle « est-elle autre chose qu'un ersatz de la vérité que des êtres qui ont perdu les liens avec les lois de l'univers ? » (sic). Miséricorde !

Je ne crois pas avoir raison, non plus, de faire allusion à des penseurs comme Malebranche ou Maine de Biran, à propos de Chraïbi, car autant celui-ci se passionne pour la vérité — sa Vérité Absolue — pour les Lois de l'Univers et croit pouvoir découvrir « le stade après la science », autant ceux-là, n'étant que des philosophes, visent à des buts plus modestes. D'ailleurs, pour Chraïbi, qu'il s'agisse de Saint Augustin, d'Al-Ghazâlî ou d'un quelconque Pythagore, Platon, Al-Fârâbî, tout « ça » est à mettre dans un même panier et à jeter par dessus bord. Car, après tout, qu'ont-ils laissé ? Des livres ! Chraïbi nous confie : « les livres sérieux, les traités philosophiques, les ouvrages sociologiques, les manuels scientifiques [...] ne m'ont pratiquement rien appris. Ou, plus exactement, plus honnêtement, ils ne m'ont enseigné que ce qui, pour moi, était à côté des véritables problèmes ».

Maintenant une petite pause pour reprendre le souffle, avant de demander à Chraïbi, comment on peut dédaigner aussi cavalièrement les livres, même « sérieux », et prétendre être musulman ? Les religions abrahamiques sont, toutes trois des « religions du livre ». Le mot Bible, lui-même dérive de *biblion* qui, en grec, veut dire livre. « C'est le Livre, nul doute à son endroit » dit Dieu, en parlant du Coran (II, 2). Etymologiquement, le mot *qur'ân* (Coran) signifie : Verbe, Récitation, Lecture.

Donnons à nouveau la parole à Chraïbi : « je ne dis pas que je nie, je dis que je rejette toutes les philosophies, tous les systèmes sociaux, toutes les sciences conceptuelles de tout bord ». Que tous ceux qui croient que l'homme est doué de raison, (cette machine à conceptualiser), qui croient que l'homme est cet être que Dieu créa à son image. « Fi ah'sani taqwm (2), que tous ceux-là soient certains que la citation se trouve dans le texte de Chraïbi.

Elle est aussi authentiquement chraïbienne que celle-ci : « je serais tenté de dire qu'une doctrine philosophique n'est et ne peut-être qu'une exception à la vie, tout comme un système social n'est et ne peut être qu'une exception à la communauté humaine et la science une exception à la vérité... ». Que veut bien dire une philosophie qui serait une exception à la vie ? Et une science une exception à la vérité ? D'autre part, n'est-ce pas surprenant de trouver sous la plume de celui qui rejette la sociologie, l'expression « communauté humaine » ?

Un lecteur qui eût mieux compris que nous le passage de Chraïbi qu'on vient de lire, se demanderait si l'on n'enfonçait pas des portes ouvertes en affirmant qu'une doctrine philosophique n'est et ne peut être que... ». Car, une chose n'est ce qu'elle est (cela va de soi) et cesse d'être elle-même dès qu'elle n'est plus ce qu'elle est (ce qui va encore

de soi) ; mais ce qui ne va point de soi, ce sont les définitions que Chraïbi donne de la philosophie, de la sociologie, de la science, quand bien même en ferait-on, à titre exceptionnel, des « exceptions » comme se plaît à le répéter Chraïbi.

Un « Kaba-Bakai » parmi nous !

Je ne crois pas que Chraïbi refuse de répondre à cette question : puisque vous vous opposez « honnêtement » comme vous dites, « à la philosophie, à la science et aux systèmes sociaux », êtes-vous un loup-garou ou simplement un plaisantin ? Si vraiment ce n'est pas une farce, alors à quel univers appartenez-vous ? Comme nous autres humains, sommes curieux par nature, permettez-nous de vous demander aussi à quoi vous passez votre vie (qui est différente de la nôtre) dans votre planète *Kaba-baka* (3). Certes, vous n'avez point besoin de vous intéresser aux sciences exactes, l'agronomie, les mathématiques, la biologie, etc... ne sont utiles qu'à nous autres qui tombons malades, avons besoin de calculer, de prévoir. La sociologie et la politique sont incompatibles avec la conception intégriste, si l'on peut dire, d'une vérité au-dessus de la science, de la raison et de leurs applications. Il en est de même de l'ensemble des sciences humaines, histoire, psychologie, psychanalyse, entre autres occupations des vivants humains de cette terre, qui ne doivent pas vous tracasser non plus. Combien heureux, n'est-ce pas, Monsieur Chraïbi, les gens de votre planète, eux qui sont, selon la manière dont vous les présentez, plutôt esprit pur, absolument sans souci matériel d'aucune sorte, au delà des contingences économiques, politiques, sociales, sans historicité, hors du temps et de l'espace ! Quelle félicité ! Détruisons donc écoles et universités, détruisons aussi les laboratoires, ces demeures sacrées comme aimait à les appeler Pasteur. Dès le livre premier de la *Maqaddima* (Prolégomènes), consacré à « la société humaine et aux phénomènes qu'elle présente », Ibn Khaldûn traite du fait que « la réunion des hommes en société est une chose nécessaire, parce qu'ils ne peuvent subsister à moins de s'entraider ».

Heureux le Kaba-Bakai, car il vit dans un tête à tête avec la vie du soi ; ni principaux moraux, ni obligations sociales. Au contraire, chacun des malheureux humains, de cette malheureuse terre, a une existence qui s'étend à l'existence d'autres personnes ; elle les suppose et les sous-tend, et ainsi elle englobe trop de choses, incarne trop de principes et ne pourrait jamais échapper aux « contraintes » sociales et morales. L'élite de ces êtres humains, à la différence des Kaba-Bakais, a une passion : la renouveau du monde, l'incarnation des vérités qui continuent en se renouvelant.

Cela est à l'opposé de l'affirmation de Chraïbi qui ne croit pas à la philosophie « parce qu'elle n'est que le reflet d'un individu [...] ou d'une époque et qu'elle se veut la formation des générations contemporaines ou futures. N'y a-t-il pas là surtout de l'orgueil ? » Chraïbi, ignore-t-il que la devise du philosophe est d'abord de se convaincre de son ignorance, de savoir qu'il ne sait rien ? Ce qu'il enseigne, ce ne sont pas des dogmes ou des principes de contrainte — même pas des vérités acquises — mais la méthode, le goût, voire l'amour d'une recherche libre, de l'usage du *ra'y*, et de l'*idjtihad* (l'exercice de la raison, l'effort personnel de l'intelligence et de l'interprétation des textes, des phénomènes et des choses). Il se passionne pour cette liberté-là qui ne se conçoit d'ailleurs que par un refus préalable de tout savoir absolu. Orgueilleux Socrate de l'*Apologie* qui déclare avec humilité que « chaque fois que je convaincs quelqu'un d'ignorance les assistants s'imaginent que je sais tout ce qu'il ignore ». Ce que Socrate sait, c'est qu'il y a des vérités à savoir et qu'il faut s'efforcer de les savoir. Sans esprit de suffisance. Sans orgueil. Jamais déclare-t-il, « je n'ai été le maître de personne » (p. 170, éd. de la Pléiade, t. I). Ce que Socrate enseignait, c'est la réflexion sur soi-même : il exige de l'homme, comme l'affirme M. Bastide, qu'il cherche en lui-même ses valeurs : « Il ne parle pas à l'homme que de l'homme ; c'est à l'homme, et à l'homme seul qu'il incombe de découvrir, de promouvoir et d'instaurer les valeurs » (4).

« L'OCCIDENT ET MOI » (Chraïbi)

Je ne crois pas que vous ayez eu la main heureuse en donnant ce gros titre à l'un de vos paragraphes. Il ne me gêne pas personnellement, mais vous savez combien « le moi est haïssable » pour les compatriotes de Pascal.

Si nous essayons de résumer ce paragraphe, votre pensée se présente ainsi : Vous avez « assimilé » en vous l'Occident « par ses bases », par les bases « qui supportent les piliers ». Cet Occident, ce sont les philosophies, les systèmes sociaux, les sciences, c'est-à-dire, tout ce qui « fortifie » la raison. Face à cet Occident-Raison, il y a l'Âme qui ne veut pas y sombrer ; il y a Chraïbi-Ame-

désincarnée. Je ne veux ici, ni défendre les vraies valeurs de l'Occident (que vous semblez minimiser et qui sont pourtant les mêmes en Islam et ailleurs), ni même vous montrer combien il y aurait non-sens à dénier à l'Occident toute spiritualité (O Sainte Thérèse d'Avila, Sainte Thérèse de Lisieux, Saint François d'Assise !... O les carmélites, les trappistes !...) Pour si peu qu'on connaisse l'histoire des idées de la chrétienté ou du monde musulman, on s'aperçoit combien vos « thèses » sont contraires aux faits.

Il vous semble avoir assimilé « l'Occident », mais ce n'est qu'une illusion : vous avez connu un certain occident et certaines de ses valeurs que l'élite consciente et scrupuleuse occidentale est la première à condamner. On aimerait savoir de quel occident il s'agit. L'U.R.S.S. et les Démocraties de l'Est en font-elles partie au même titre que l'Etat du Vatican ? Pensez-vous aux pays membres de l'O.T.A.N., c'est-à-dire, l'Europe dite occidentale, plus les U.S.A. et même l'ancienne Porte Sublime, foyer des derniers Califes musulmans ? En face de votre « Occident », c'est, bien sûr, l'Orient n'est-ce pas ? Où le limitez-vous ? A Ibn Séoud et à « l'Épée de l'Islam » yéménite, à l'exclusion des Nippons et des 600 millions de « fourmis bleues » de Mao Tsé Toung ? C'est une absurdité inqualifiable d'opposer la « spiritualité » de l'Orient au « matérialisme » de l'Occident.

Pis encore, je ne crois pas que vous avez assimilé le monde musulman. Et pour porter ce jugement, je pense à vos articles publiés dans l'hebdomadaire parisien « Demain ». Mais contentons-nous des « Bonnes Feuilles » parues dans *Démocratie*.

Dans votre diatribe contre la philosophie, je relève cette phrase : « Mon père a lu toutes les doctrines philosophiques arabes. Ensuite, il a dit avec un soupir : « Les mots engendrent les mots ». Tout doux ! Je présente mes respects à Monsieur votre père et je lui demande : puisque vous avez lu toutes les philosophies musulmanes, vous avez dû remarquer qu'en elles, la vie spirituelle ne se sépare pas des bases économique-politico-sociales ; que, d'une façon générale, les philosophes musulmans cherchaient avant tout à concilier la foi et la raison (oui, cette raison que dénie votre fils). La philosophie, dit Ibn Sinâ « est le perfectionnement de l'âme humaine par la connaissance (taqawwur) des choses, et l'affirmation de vérités spéculatives et pratiques dans la mesure des possibilités humaines » (*Tis'u rasail*, éd. du Caire, p. 2). Écoutons aussi Ibn-Rushd ; il définit la philosophie comme « l'étude réfléchie de l'univers en tant qu'il est œuvre d'art et fait connaître l'Artisan » (Traité décisif, p. 1). La philosophie n'exclut donc ni Dieu, ni l'esprit ; elle a même été souvent conçue comme la recherche de la plénitude primordiale de Dieu ; c'est ainsi que Bergson la définit, comme un état « semi-divin » où ne trouve place aucun des problèmes qui « nous mettent en présence du vide », les problèmes du vide « pathologique ».

Vous savez sûrement que l'auteur de l'ouvrage capital *Ih'yâ' ulûm ad-dîn* (Vivification des sciences de la religion) a eu une formation philosophique ; oui, le grand imâm Al-Ghazâlî, appelé habituellement « h'ujjatu-l-islam » (la preuve de l'Islam) lui aussi a été un théologien et un philosophe, mais aussi un juriste distingué et même, à la fin de sa vie, une éminente figure du soufisme. Vous savez de même, sans aucun doute, que nous devons à un autre philosophe — certainement plus marqué encore — à Ibn Rushd, divers ouvrages de la plus haute importance pour les musulmans, tels que *Kitâb al-Kashf* (exposition des méthodes de preuves touchant les dogmes de la religion), la fameuse *Bidâya* (traité du fiqh), trois traités sur l'accord de la religion et de philosophie etc...

Peut-être Chraïbi témoignerait-il plus de sagesse en portant l'attention davantage sur le vrai des philosophies et des systèmes sociaux que sur l'artificiel, l'apparent ; davantage sur leurs intentions que sur les maladroites et erreurs d'expression ou d'application (sans omettre la bêtise humaine, la trahison des clercs, des faux humanistes et des prétendus réformateurs).

Un Combattant pour la clarté.

(à suivre)

(1) Nous avons attendu la sortie du livre dont « Démocratie » a publié les bonnes feuilles pour faire une analyse de l'ensemble. Mais il semble que cet ouvrage n'est pas prêt. Dans tous les cas, les remarques qui vont suivre ne portant que sur ce qui a été rendu public, restent valables.

(2) « Certes, Nous avons créé l'homme dans la plus belle prestance » (Coran, xcv, 4).

(3) Que le lecteur ne se donne pas la peine de consulter son Atlas céleste pour situer cette planète. Nous attendons que Chraïbi nous en établisse la carte.

(4) Georges Bastide, *Le Moment historique de Socrate*, Alcan, 1939.

L'OPPOSITION : Sa mission, ses réalisations

Conférence donnée par M. Boutaleb à Salé

Retardée d'une semaine pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs la conférence que devait donner M. Boutaleb à Salé à eu lieu tout de même, samedi 21 décembre 1957.

La salle du cinéma Colisée était au complet. La public a du rester dehors mais grâce à des haut-parleurs il a pu suivre le conférencier dans ses développements.

Notait parmi l'assistance des représentants de l'ambassade d'Egypte, de l'Arabie Séoudite et du F.L.N. D'autre part, M. Hadj Ahmed Maaninou membre du Bureau Politique se trouvait auprès de M. Boutaleb.

Acclamé dès le début l'orateur fut présenté par M. Mehdi dans des termes très chaleureux. Touché M. Boutaleb le remercia en déclarant : « Nous autres démocrates nous n'aimons pas les grands mots prétentieux et n'attendons aucun profit de ce que nous entreprenons ». Puis d'un ton calme mais ferme il commença sa conférence : l'opposition, sa mission et ses réalisations.

Parlant du régime démocratique qui confie le pourquoi à la majorité et l'opposition à la minorité. (Ainsi toute la nation participe aux affaires publiques) il déclara que là où l'opposition n'existe pas il n'y a pas de régime démocratique.

Avant d'entamer le fond du débat à savoir l'opposition au Maroc, M. Boutaleb donna des exemples de l'opposition dans l'Islam, et dans les régimes américain et britannique.

Remontant aux mouvements constitutionnels du temps de Moulay Hafid et de la façon dont se pratiquait alors

la Beïa il déclara que c'était le protectorat qui avait annihilé le mouvement démocratique au Maroc et que le Marocain est par essence un démocrate. Le Régime des Jemâa en est un exemple. Venant à parler d'opposition nationaliste au temps du pro-



tektorat il affirma que c'est grâce au mouvement populaire qui préconisait dès 1937 le régime démocratique que notre idéal s'est incrusté dans l'esprit du peuple.

Ce mouvement a pris par la suite le nom du P.D.I. parti qui lutta sur deux fronts : libérer le Marocain du colonialisme et d'autre part libérer sa personnalité de toute oppression et toute persécution et injustice. D'ailleurs dit-il le nombre des martyrs de la démocratie n'est pas inférieur à

celui des victimes de l'indépendance.

Rappelant comment le gouvernement d'union nationale s'était constitué M. Boutaleb nota que ce gouvernement représentait toutes les tendances politiques du pays. Mais le passage du P.D.I. à l'opposition n'est pas le résultat de la volonté populaire, c'est-à-dire des élections qui auraient dû désigner un parti au pouvoir et l'autre à l'opposition.

Au contraire ce ne fut pas le choix du peuple mais la volonté d'un parti unique qui brigua le pouvoir pour le pouvoir.

La mission de l'opposition ajouta le conférencier est d'instituer des règles démocratiques dans le pays afin que le peuple ait un moyen de contrôle sur les gouvernants et que la nation choisisse délibérément ses dirigeants. Ainsi se réaliserait dans l'intérêt national une coopération entre gouvernants et gouvernés.

Abordant la seconde phase de sa conférence M. Boutaleb exposa les buts et les réalisations de l'opposition tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

Refutant les accusations calomnieuses des adversaires de l'opposition, l'orateur développa preuves à l'appui les différentes attitudes prises par le gouvernement grâce à l'intervention constructive de l'opposition.

Nous n'en retenons pour mémoire que quelques-unes :

1° — Dénonciation violente des enlèvements assassinats et tortures.

2° — Suppression du visa de sortie

du Maroc que le gouvernement allait instituer.

3° — Dénonciation du projet gouvernemental à conclure des pactes avec certains pays arabes au détriment d'autres.

4° — L'opposition a obligé le Ministre des Affaires Etrangères à être plus ferme dans ses négociations, principalement dans la Convention d'Etat-établissement.

5° — Elle a engagé le gouvernement à prendre une politique moins équivoque envers nos frères algériens et à exiger l'indépendance pour l'Algérie sans condition, ni préalable.

6° — Elle a incité le gouvernement à suivre une politique de rapprochement avec les nations arabes et particulièrement avec l'Egypte.

7° — Elle a dénoncé les « élections truquées » qui furent ajournées.

Cependant ajouta l'orateur ce n'est là qu'une partie de notre mission, bien des buts restent à attendre, bien des programmes à réaliser :

L'adhésion du Maroc à la Ligue Arabe, l'élimination des bases américaines, le respect des droits de l'homme et du citoyen, la législation sur les libertés publiques, la question d'Ifni, le problème algérien, etc... etc.

Terminant sur une phrase optimiste M. Boutaleb souhaita une franche coopération entre le gouvernement et l'opposition en n'ayant pour but l'un et l'autre que l'intérêt supérieur de la Nation.

LE ROYAUME D'ARABIE SEOUDITE

(Suite des pages 6 et 7)

Les palmiers-dattiers constituent la culture vivrière la plus importante de l'Arabie Séoudite. Si l'on fait exception de la région de Djeddah, de Dfizan et des régions situées à une altitude supérieure à 5.000 pieds, on peut évaluer les terres cultivées en palmiers aux 9/10e du total de la superficie cultivée de l'Arabie Séoudite.

Le Royaume de l'Arabie Séoudite est le quatrième producteur mondial de dattes. En effet, il existe en Arabie Séoudite plus de neuf millions de palmiers qui produisent des variétés excellentes de dattes, en particulier dans la région de Hasa, où poussent près de deux millions de palmiers-dattiers.

En tout état de cause, tous les projets de mise en valeur agricole se heurtent aux conditions naturelles et il semble tout à fait exclu que l'Arabie Séoudite puisse jamais espérer produire suffisamment de denrées agricoles pour sa consommation interne. Cet aspect de la question peut faire craindre que l'Arabie Séoudite n'atteigne rapidement les limites proches du développement économique, car ce pays n'est pas seulement sous-développé : il semble incapable de se développer avec ses ressources propres.

Ainsi qu'on la mentionné, on estime généralement que le tiers environ de la population est nomade. Or, l'élevage est la principale occupation et ressource, et à certains égards, la raison d'être même des nomades. Les agricultures sédentaires également s'adonnent à l'élevage de bétail varié, et également, à l'apiculture et à l'apiculture (cette dernière branche paraissant particulièrement ancienne et traditionnelle dans plusieurs parties d'Arabie).

Les ovins et caprins sont élevés de manière intensive, pour leur lait, leur viande et leur laine ou poil. De même, les chameaux qui ont beaucoup perdu de leur importance comme moyen de communication ou bêtes de guerre sont toujours élevés pour le lait et la viande. On trouve des bovins dans les oasis et villages sédentaires.

FINANCES ET COMMERCE EXTERIEURS

L'examen des quelques projets de budgets qui ont parfois été publiés par le gouvernement séoudite fait ressortir ce que les économistes et financiers ont toujours critiqué : des dépenses improductives, somptuaires et relevant d'une politique de propagande ou de prestige. Ceci explique les finances séoudites n'ont jamais été très florissantes.

Benjamin Shwadran a minutieusement analysé le budget 1952-53 l'un des premiers à être publié ; pour 732.000.000 de riyals de recettes (dont 80 % provenant du pétrole) on trouve 758.000.000 de riyals de dépenses. La Défense reçoit 135 millions 200.000 riyals (17,8 %), la famille royale 103.100.000 riyals (13,6 %), la Sécurité interne et Services aux tribus, 79 millions 100.000 (10,4 %) ; auprès de quoi la Santé, l'Éducation, les Services sociaux et religieux, le tout étant groupé sous la même rubrique, se voient affecter 5,3 % du budget avec 39.800.000 riyals. Les projets de développement général, y compris l'Agriculture représentent 163 millions 100.000 riyals, soit 21,5 % des dépenses totales. Cette dernière rubrique englobe des dépenses somptuaires et strictement anti-économiques, telle que la coûteuse construction d'un chemin de fer Trans-Arabien

raccordé à la remise en état du chemin de fer du Hedjaz, détruit en 1917.

L'Arabie Séoudite exporte essentiellement le pétrole brut et les produits raffinés, et de faibles quantités de produits locaux dont peaux et dattes. Les concentrés d'or et d'argent sont envoyés aux Etats-Unis comme on l'a vu. Des exportations invisibles sont constituées par le pèlerinage annuel au Hedjaz (voir plus bas).

Les importations sont composées de toutes sortes de produits manufacturés, et de denrées de consommation courante. Aucune statistique globale n'est disponible mais le périodique américain Middle Eastern Affairs qui publie certaines statistiques concernant les pays du Moyen-Orient, donne les chiffres suivants pour l'Arabie Séoudite.

VOLUME DES ECHANGES 1954-1955
(en millions de dollars)

	1954	1955
Importations	200	—
Exportations	800	811

L'Arabie Séoudite, qui vient de rentrer d'une façon spectaculaire dans la vie internationale doit sa position privilégiée à deux facteurs essentiels qui sont d'ailleurs tous deux de nature différente, l'un spirituel : c'est l'existence des Lieux Saints de l'Islam à la Mecque et à Médine, l'autre matériel : c'est la présence d'immenses gisements de pétrole dans le sous-sol de la presqu'île d'Arabie Séoudite.

Ces deux facteurs procurent des devises et des richesses et rendent la position du Royaume Séoudien très privilégiée. La politique extérieure de Séoud, comme sa politique intérieure ne sont pas exemptes de critiques.

S à l'extérieur l'Arabie tout en faisant la politique du monde arabe, a des préférences pour Washington et garde sur son territoire la base de Dahrân, elle a intérieurement conservé une forme de gouvernement du type féodal et autoritaire qui ne correspond plus à l'esprit d'évolution des peuples.

Il serait utile pour la cause de l'évolution des peuples arabes que la politique extérieure de Séoud ne soit au service d'aucune capitale étrangère et que sa politique intérieure tienne compte du mouvement de libération et de démocratisation qui sont la marque de notre siècle. La gestion des deniers publics ne doit pas être dans l'intérêt mal compris de la famille royale mais dans celui du peuple qui vit dans une misère exécrable et ce malgré les grandes ressources que procurent la vente du pétrole. Les princes séoudiens dilapident ces les capitaux européens trop d'argent qui serviraient à construire des écoles, des hôpitaux à fructifier la terre et à développer les moyens de communication.

Pour que la monarchie séoudienne puisse durer il lui faut s'adapter aux courants socialistes et généraux qui gagnent tous les peuples sinon à la première secousse et malgré l'esprit tribal, le wahhabisme et les Ikhwans, le trône de Séoud croulera comme ont croulé d'autres trônes avant le sien.

(1) La Documentation Française, 23 novembre 1957 - N° 2.251.



Une Réfutation Capitale

Périodiquement, la presse, le cinéma lancent des

campagnes contre la peine de mort ou, plus exactement, la mettent en question; on jette aux foules des têtes, des images, des arguments, on fait un film émouvant, on provoque un débat houleux. Après quoi les passions se calment, mais à l'aube, les têtes continuent de tomber. On s'est excité, exalté, contredit, mais personne n'est convaincu, et la campagne avorte: on a déraisonné.

Les REFLEXIONS SUR LA PEINE CAPITALE d'A. Kaestler et d'A. Camus ont le mérite d'être lucides et froides, glaciales parfois, et dépourvues. Aussi sont-elles passées inaperçues, et c'est dommage: les auteurs évitent toute complaisance, tout appel à la sensiblerie, ils ne sollicitent pas le « bon cœur » du lecteur, qui n'a point à accorder sa grâce, ni à la refuser, d'où son dépit. Mais crûment, sèchement, avec des chiffres et des raisons que la raison devrait comprendre, ils démontrent que la peine de mort est « non seulement inutile, mais profondément nuisible ».

Des idéalistes? Même pas. Leur conclusion est logique, elle se déduit, rigoureuse, implacable, des faits, des constatations, des observations que les auteurs ont recueillis et qui informent un raisonnement nullement « désintéressé »: puisque « la loi trouve sa dernière justification dans le bien qu'elle fait ou ne fait pas à la société d'un lieu et d'un temps donnés », c'est en fonction de ce bien actuel qu'ils rejettent la peine de mort. Il s'agit moins, pour eux, de défendre « les droits imprescriptibles de la personne humaine » que d'inciter la société, dans son propre intérêt, à plus sage hygiène; et si Camus, dans ses dernières réflexions, réaffirme ces droits, c'est que leur observance, loin de nuire à la sécurité du groupe, est au contraire la condition première, fondamentale, de sa sauvegarde.

L'argument majeur des partisans de la peine de mort consiste dans l'exemplarité du châtement: il intimide, disent-ils, les coupables éventuels. Ce serait un « frein », une « barrière » contre le crime, une mesure de protection efficace. Maintenir la peine de mort, c'est empêcher la prolifération du crime.

Or l'expérience des pays qui l'ont abolie prouve exactement le contraire. Enquêtes, rapports, statistiques aboutissent à la même conclusion: la suppression de la peine de mort ne provoque pas un accroissement de crimes; elle détermine, au contraire, une régression de la criminalité. En Belgique, par exemple, la peine de mort n'est plus appliquée depuis 1863; et le rapport de la Commission d'enquête conclut: « Nous avons appris que le meilleur moyen d'enseigner le respect de la vie humaine consiste à refuser de supprimer la vie au nom de la loi ». La Suède, le Danemark, la Norvège parviennent aux mêmes conclusions. En Italie, le pourcentage des crimes, en 1880, s'élevait à 10,6; la peine capitale fut abolie en 1890; le pourcentage, en 1920, est de 3,5. Or, en Italie, comme dans l'Allemagne de l'Ouest, c'est en période de

désordres sociaux, de troubles politiques que fut décidée l'abolition; loin d'entraîner un surcroît de criminalité, elle provoqua, comme partout ailleurs, sa régression: dans la république de Hesse, par exemple, la moyenne mensuelle des homicides tomba de 4,12 à 1,79.

Alors, où est l'exemplarité de la peine? Son efficacité? C'est en la supprimant, au contraire, qu'on endigue, limite, qu'on diminue la criminalité. Au reste, la société le sait, qui ne confère plus à cet argument qu'une valeur formelle, qui n'y croit plus elle-même: « La société, écrit Camus, n'a croit pas ce qu'elle dit. Si elle le croyait vraiment, elle montrerait les têtes ». Bien sûr: un exemple, comme tel, doit « frapper », il n'est efficace que dans la mesure où il est « voyant », où tout le monde est averti, pas seulement dans l'abstrait, mais concrètement, de ce qui l'attend, s'il tue. Il ne suffit pas de savoir, il faut voir pour croire, avoir peur, et se contenir. « Si l'on veut que la peine de mort soit exemplaire, on doit non seulement multiplier les photographies, mais encore planter la machine sur un échafaud, place de la Concorde, à deux heures de l'après-midi, inviter le peuple entier

le lit et se mit tout d'un coup à vomir ». Et lorsqu'on parcourt les témoignages de médecins ou de témoins qui décrivent l'exécution — guillotine, gibet, chaise électrique, peu importe — il est impossible de voir autre chose, dans cette peine exemplaire, qu'un exemple de boucherie, qu'une manifestation de sadisme et de barbarie.

Intimide-t-elle au moins les criminels éventuels? Les statistiques, là encore, sont éloquentes: « ...Au début du siècle, en Angleterre... sur 250 pendus, 170 avaient, auparavant, assisté personnellement à une ou deux exécutions capitales. En 1886 encore, sur 167 condamnés à mort qui avaient défilé dans la prison de Bristol, 164 avaient assisté au moins à une exécution ». Camus remarque très justement que si l'homme a peur de la mort, cette peur ne motive pas toutes ses démarches et que vivre, au contraire, c'est continuellement narguer, ou risquer la mort. Pour intimider le criminel, il faudrait que l'image de son supplice devint une obsession, qu'elle le hante, le possède, l'aliène intégralement; mais prisonnier d'une idée fixe, d'une image lancinante, il sombrerait alors dans la folie, et il

application, il resterait encore à justifier la peine de mort dans son principe, et cette justification suppose l'innocence absolue du juge. Or la participation de la société aux crimes qu'elle condamne de mort est évidente: en France, par exemple, « le taux de responsabilité de l'alcool dans la genèse des crimes de sang est hallucinant (de 41,7 % à 72 %) ». Une enquête effectuée en 1951, au centre de triage de la prison de Fresnes, chez des condamnés de droit commun, a révélé 29 % d'alcooliques chroniques... 95 % des bourreaux d'enfants sont des alcooliques ». De quel droit l'Etat, qui subventionne les betteraviers de façon scandaleuse, se décharge-t-il sur le criminel d'une responsabilité qu'il a au moins égale?

Alcool ici, logement ailleurs, chômage ou analphabétisme autre part, quelle société n'a ses tares, quelle société n'a sa part de culpabilité dans le crime qu'elle châtie? Parce que l'individu n'est pas une entité abstraite, parce que la société n'est pas une réalité indépendante, parce qu'il y a, au contraire, une implication réciproque du collectif et de l'individuel, aucune société n'a le droit de charger un seul de ses membres d'une responsabilité entière « Il n'existe jamais de responsabilité totale, dit Camus, ni, par conséquent, de châtement ou de récompense absolus... La peine de mort usurpe un privilège exorbitant, en prétendant punir une culpabilité toujours relative par un châtement définitif et irréparable ».

Puisqu'en effet l'acte d'un homme n'est jamais un pur absolu, puisqu'il comporte toujours des déterminants objectifs, extérieurs à l'individu, qui le relativisent et le conditionnent en partie, il ne peut être sanctionné absolument. La peine capitale, qui est un mal absolu, ne se justifie qu'au regard d'une innocence plénière. Mais quel homme, quelle société auraient l'impudence de revendiquer pareille innocence? « Sans innocence absolue, il n'est point de juge suprême. Or... il n'y a pas de justes, mais seulement des cœurs plus ou moins pauvres en justice ». Dans un monde qui a perdu, ou ja mais eu, l'innocence radicale, la peine de mort est un « péché mortel ».

Peut-être en conviendra-t-on, mais on objectera qu'imparfaite, elle est indispensable pourtant: « c'est un mal nécessaire », dit-on. Et l'on invoque alors ces « monstres » irrécupérables, ces tueurs achevés, qui semblent avoir le crime dans la peau: leur mort paraît la moins mauvaise solution. Mais de quel droit déclarer un homme irrécupérable? Puisqu'on prétend ne condamner que sur preuves, puisqu'un verdict suppose des « attendus », l'équité empêche, précisément, qu'on tue un être sur un soupçon. « Nul d'entre nous, dit Camus, n'est autorisé à désespérer d'un seul homme, sinon après sa mort qui transforme sa vie en destin et permet alors le jugement définitif. Mais prononcer le jugement définitif avant la mort, créer la clôture des comptes quand le créancier est encore vivant n'appartient à aucun homme. Sur cette limite, au moins, qui juge absolument se condamne absolument ».

(Suite en page 11)

par Maurice MASCHINO

et téléviser la cérémonie pour les absents ». Or, lorsque *Paris-Soir*, en 1939, publia des photographies de Weidmann — ce fut, en France, la dernière exécution publique — le gouvernement s'indigna, et accusa le journal de vouloir flatter les instincts sadiques des masses. L'accusation était juste, mais contraire à la logique de l'exemplarité. Si les partisans de la peine de mort étaient conséquents, ils réclameraient des exécutions publiques, les jours fériés, et l'assistance obligatoire.

Or, si l'on guillotine, fusille, électrocute ou pend à la sauvette, en cachette, à l'abri des foules, c'est que la peine de mort constitue, justement, un mauvais exemple, exemple de barbarie et de boucherie qui, loin d'intimider, consterne, révolte, ou suscite une flambée de folie collective.

En Angleterre, au 19^{ème} siècle, les jours de pendaison étaient chômés, comme les fêtes nationales. L'exécution était un spectacle de choix, très fréquenté, qui procurait une jouissance érotique d'une rare violence; les Anglais, ce jour-là, se défoulaient: « C'est ainsi, écrit Kaestler, qu'en 1807, une foule de quarante mille personnes venues assister à l'exécution d'Holloway et d'Haggerty, fut prise d'un tel délire que près de cent morts restèrent sur le terrain quand le spectacle eut pris fin ».

Il arrive aussi que la vue d'une exécution publique provoque des excès inverses, que la prostration, l'abaissement, le suicide se substituent à la fureur des sens: le bourreau qui exécuta Mrs Thompson, en 1923, tenta de se suicider. Camus cite le cas de son père qui, ayant assisté à la décapitation d'un meurtrier dont il avait pourtant souhaité la mort, « rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusa de parler, s'étendit un moment sur

et a tout à redouter d'un dément. Sa phobie risquerait de devenir mortelle; par crainte de la mort, et pour se délivrer de sa hantise, il tuerait. Est-ce là le but recherché?

Alors, puisque l'exemplarité de la peine de mort est nulle, qu'elle constitue un bel exemple de sadisme, qu'elle entretient une criminalité que son abolition diminuerait, puisqu'elle n'intimide que les timides, exalte les irréductibles, puisqu'enfin elle ne prévient rien, mais sanctionne seulement, qu'on l'appelle par son nom: une vengeance. « Tu mourras parce que tu as tué ». C'est la loi du talion.

A vrai dire, elle est pire que le talion. Le talion est un principe d'équilibre: « Œil pour œil »; mais la peine de mort ne rend pas la mort pour la mort et en l'infligeant, ce n'est pas une mort qu'on fait payer d'une autre mort, c'est un crime sauvage, prémédité, à l'horreur calculée, qu'on substitue à la « juste » mort du condamné. A-t-il embastillé sa victime, l'on a-t-il, deux mois, trois mois, chaque nuit, chaque aube, empli d'angoisse, l'a-t-il terrorisée à la petite semaine, l'a-t-il réduite à cette condition d'objet qui attend, affolé, cent jours et plus, qu'on le ficelle, le traîne et l'« expédie »? La peur dévastatrice, dégradante, qu'on impose pendant des mois ou des années au condamné, est une peine plus terrible encore que la mort, et qui n'a pas été imposée à la victime... Le sentiment d'impuissance et de solitude du condamné ligoté, face à la coalition publique qui veut sa mort, est à lui seul une punition inimaginable... On lui inflige deux morts, dont la première est pire que l'autre, alors qu'il n'a tué qu'une fois. Comparée à ce supplice, la peine du talion apparaît encore comme une loi de civilisation ».

Adouciraient-on les conditions de son

Voir « Un Roi à New-York » c'est sacrifier l'enthousiasme qu'exaltait les films de Chaplin.

Charlot n'ayant abdicé aucun des vieux procédés de son image, il reprend pour les grands enfants que nous restons « Le Kid, les tartes à la crème, l'arroseur arrosé, et la charmante compagne qui embellit les mauvais jours ».

Cette aventure qui mène un Roi déchu en exil à New-York fait allusion d'une manière un peu parabolique à son autobiographie, à l'anti-Mac Carthisme et l'histoire vaguement ébauchée des Rosenberg.

Mais l'émotion ressentie par Chaplin n'est plus communiquée par Charlot. C'est en cela que notre génial acteur ne sait plus interpréter les sentiments d'amère ironie et faire rire de ce rire profond et désespérant qui fusait jadis de ses films.

Cette impuissance à rendre le malheur qui le touche prouve justement bien le côté humain et fragile du génie de Chaplin qu'il s'embourgeoise. L'Amérique a-t-elle rejeté Chaplin ou Charlot a-t-il fui l'Amérique? Relation de cause à effets que l'un et l'autre essaient mal de justifier. On ne pardonnerait pas une erreur d'addition à Einstein, on ne pardonne pas à Charlot de ne pas se renouveler.

Certes les gags bien qu'usés font rire Charlot dans le Roi Schadok est une Majesté bien humaine et bien sympathique. Par contre son fils Michael est particulièrement agaçant dans le rôle de l'enfant prodige récitant une philosophie de Karl Marx un peu simpliste.

On sent le héros fatigué, le père indulgent, l'homme révolté mettant mal au point les misères qu'on lui a fait subir. Vengeance commerciale et mystique d'un être qui croit dans des tas de dadas dont il reste à la fois le bourreau et la victime.

« Un Roi peut-il être communiste? C'est un non sens ».

« Il vaut mieux passer pour un escroc argenté que pour un Roi déchu ».

« Mais tout cela ce sont des mots qui sonnent à la fois comme des allusions et des regrets ».

Cet amour pour l'Europe ou cette description d'une Amérique hystérique et policière n'a pas d'authenticité. Cela flaire trop le système et la déception.

Il y a effectivement tous les complexes de la vie américaine, ville tentaculaire et inhumaine qui annihile toute pensée et tout repos avec sa publicité, sa télévision, son rythme effréné et trépidant. Mais ce n'est là qu'un aspect de cette vie de grande ville.

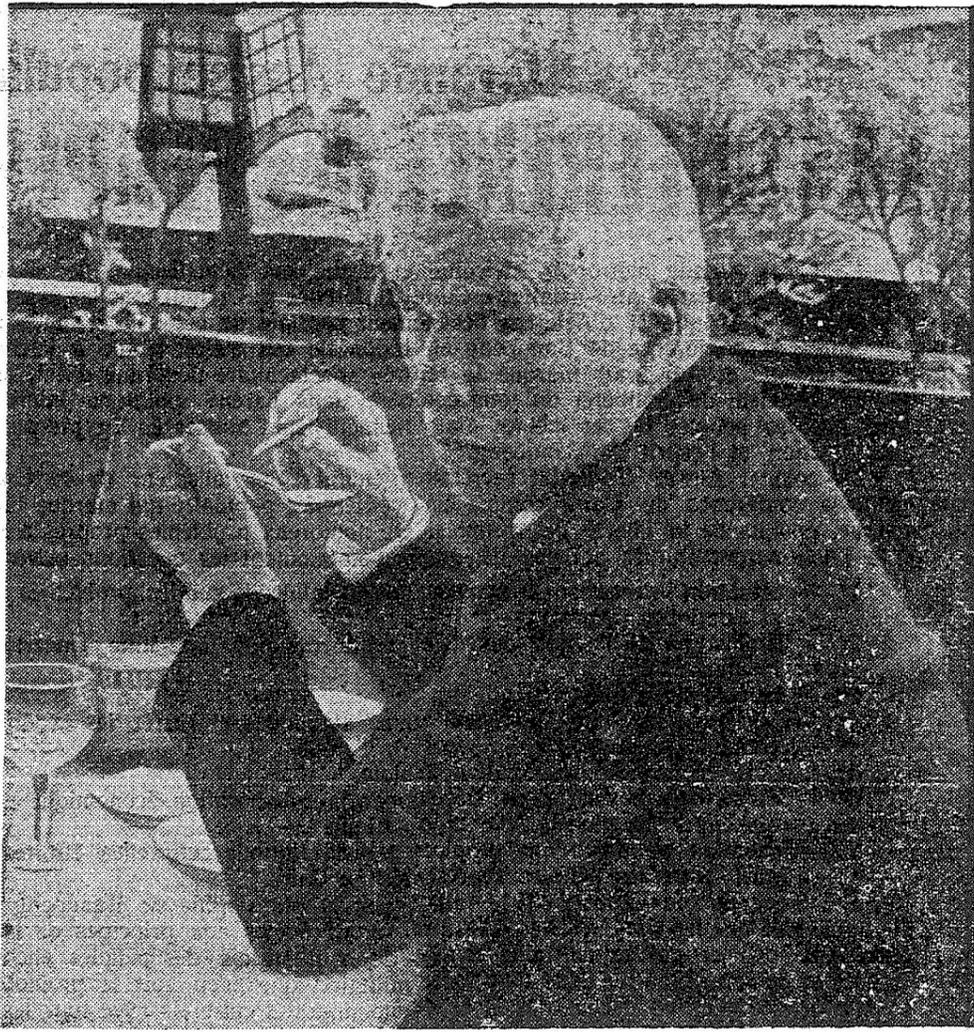
Il y a l'inquisition, les persécutions, les libertés surveillées mais cela ne rejette pas systématiquement la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

Charlot était un médium. Il savait traduire directement de son subconscient au public le tragique, l'absurde et la bouffonnerie de notre temps. Mais il ne sait pas rendre le son juste de son propre malheur, il le touche de trop près et l'étouffe.

Ce Roi fuit une révolution, arrive sous les feux des photographes au service d'immigration et tout en remerciant l'Amérique pour l'accueil qu'elle lui réserve subit les formalités de l'identité judiciaire.

Roi détrôné et ruiné il habite le Ritz ou une suite de gags l'amène à être vedette de la Télévision. Pris au piège du charme féminin c'est cette Eve maudite qui finit par être son Ange Gardien et son manager. Après une visite faite à une école il se prend d'affection pour un enfant — et le protège — Ses parents étant accusés de communisme il n'en faut pas plus pour que le Roi soit cité à comparaître devant la justice. Mais il se lave comme il peut de ces accusations et douche violemment l'opinion. Après cette réussite l'Amérique, sa publicité, sa télévision sont au pied du Monarque il peut tout prendre et il prend l'avion...

Seule invention du film le passage où Charlot essaye par la chirurgie esthétique de rendre quelque jeunesse à son visage. Mais l'homme reste l'homme et devant la grosse farce le masque tombe dans l'hilarité générale. Le film est un bon film. Il a le seul inconvénient d'être l'œuvre de Chaplin, nous ne pardonnons pas aux supermans de n'être pas toujours géniaux.



Charlie Chaplin.

UNE REFUTATION CAPITALE

(Suite de la page 10)

La peine de mort, qui implique l'innocence absolue du juge, ne se conçoit, finalement, que dans une société religieuse. Camus explique très justement pourquoi l'Eglise Catholique l'admet et pourquoi autrefois elle l'appliqua elle-même. Pour qui postule l'immortalité de l'âme et la croyance en Dieu, pour qui professe que rien, ici bas, n'est définitif, irréparable, que l'infinie justice de Dieu rachète l'injustice des hommes, la peine de mort se justifie. Mais alors elle n'est plus définitive, ni absolue, et finalement, qu'ils condamnent ou qu'ils acquittent, c'est à Dieu seul que les croyants s'en remettent pour le jugement dernier, c'est à Lui seul qu'appartient, en dernier lieu, le pouvoir de condamner ou d'absoudre absolument. Il reste,

malgré tout, que la Christ suggérait aux siens d'autres pratiques : « Que celui qui n'a point péché lui lance la première pierre ». Mais qu'on ne découvre point Sa présence, ni Son esprit, dans les mœurs de ses disciples prétendus, c'est une autre question.

Camus propose, dans sa conclusion, que la peine capitale soit remplacée par les travaux forcés « à perpétuité pour les irréductibles, à temps pour les autres ». Sans doute précise-t-il que c'est là un compromis, mais il me semble qu'il s'en accommode assez ; et son réquisitoire, si rigoureux, si juste, perd brusquement de sa valeur. Car dénoncer la peine de mort sans incriminer le système qui la perpétue et la rend quasi nécessaire est singulièrement insuffisant. La suppression de la peine

de mort n'est concevable que dans un système judiciaire totalement rénové, elle suppose une refonte radicale de la législation, elle implique une sorte de conversion à l'humain : tant que la justice se proposera de punir plutôt que de racheter, de flétrir plutôt que d'amender, tant que la sanction ne sera qu'une expiation, il ne servira pas à grande chose de protester contre la peine capitale. Cette peine est davantage une conséquence, la résultante logique d'un appareil qui cherche à brimer, à venger plus qu'à sauver ; et c'est à la dénonciation de cet appareil, de son esprit qu'il faut principalement s'employer. Si Koestler et Camus l'avaient signalé, leur exposé eût été plus complet, plus probant et, peut-être, plus efficace. Maurice MASCHINO

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

Monsieur le Directeur,

Je félicite votre journal d'être libre et courageux ; aussi puis-je me permettre de vous signaler quelques anomalies.

Il existe dans certains Ministères quelques faits curieux, intolérables dans le jeune Maroc, je pense que ceux qui sont témoins de certaines injustices n'ont pas le droit de les taire ; peut-être me direz-vous qu'il s'agit de détails, soit, mais de détails qu'il ne faut pas négliger, et cela compromet l'activité des gens de bonne volonté.

Quelques individus, anciens fonctionnaires du Protectorat, actuellement, agents à contrat, qui à l'époque de l'Indépendance du Maroc, incitaient leurs collègues à suivre les grèves de présence française, venaient au service armés, dressaient des chiens pour se « défendre » et criaient bien haut qu'il fallait « agir » si on voulait « garder » le Maroc (sic).

Or ces tristes sires sont toujours présents ; ils ont simplement changé de masque, ils en changent chaque fois que cela leur est utile, suivant l'interlocuteur ; bre, ils ont tellement bien manœuvré qu'ils ont été considérés comme indispensables. Mais ils n'observent aucune discipline, arrivent à leur travail avec une heure, et plus de retard, prennent un dossier sous le bras, il faut faire semblant de faire quelque chose et s'en vont en ville ou ailleurs ! On a raconté qu'il fallait garder le personnel en place, les Français qui voulaient rester au Maroc etc... qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel marocain, allons-donc ? il n'y a pas de Marocains-capables de tenir des emplois de commis ou autre ? les demandes d'emplois s'accumulent et ne sont pas exaucées, de jeunes marocains diplômés attendent et sont retraits au chômage.

Pendant ce temps les perturbateurs

continuent leur œuvre, empochent l'argent du gouvernement marocain, de l'ambassade de France et se font loger par l'Administration, et tout à l'avant.

Il est regrettable de voir encore des éléments troubles dans notre beau pays, il est regrettable que des enquêtes ne soient pas faites pour découvrir les intrigues, les lâchetés et les injustices ; jusqu'où cela ira-t-il ? Qui nous dit que ces individus jouant leur propre jeu n'en jouent pas un, plus dangereux, et néfaste pour le Maroc.

Leur place n'est pas ici. Les Administrations marocaines ont gardé des mains sales. Les mains sales souillent tout ce qu'elles touchent et le compromettent.

A. B.

Rabat, le 23 décembre 1957

Nous sommes partisans de la marocanisation de notre Administration.

Nous avons toujours préconisé de faire confiance à la jeunesse marocaine et de lui offrir la chance de mettre ses qualités à l'épreuve.

Cependant il reste que certains postes techniques doivent pour un certain temps et en attendant la formation de Marocains rester sous la direction de fonctionnaires étrangers.

Nous avons appris que nombreux sont les fonctionnaires français et espagnols qui encore fidèles à l'esprit colonialiste font tout ce qui est en leur pouvoir pour saboter notre jeune indépendance.

Il est nécessaire que les responsables marocains ouvrent les yeux et prennent des sanctions exemplaires contre ceux qui ne s'adaptent pas à l'indépendance du Maroc et qui nous nuisent. Cependant il ne faut pas généraliser et certains fonctionnaires étrangers servent loyalement le Maroc.

Nous les en félicitons.

« DEMOCRATIE »

LE JOURNAL DE LA SEMAINE

Grande Assise populaire au Caire LA CONFERENCE des PEUPLES AFRO-ASIATIQUES

Le Caire grande métropole africaine et arabe est actuellement le siège d'une conférence de solidarité afro-asiatique. Cette conférence qui réunit tous les représentants des peuples d'Afrique et d'Asie est l'événement capitale de cette fin d'année 1957.

Après la conférence de Bandoeng en Indonésie qui s'était tenue à l'échelle des gouvernements et qui avait marqué la rentrée spectaculaire des états d'Asie et d'Afrique qui venaient de se libérer du joug colonial, dans l'arène politique internationale, voici que les peuples de ces mêmes états tiennent leurs assises en Egypte pour continuer l'action et l'esprit de Bandoeng.

Le colonel Anwar Es-Sadat secrétaire général et organisateur de ce Congrès a défini la conférence du Caire comme une conférence populaire qui marque bien notre époque, époque de la liberté des peuples. De nombreux problèmes propres à l'Afrique et à l'Asie seront étudiés par les délégués et notamment les questions suivantes :

- 1° — Situation internationale actuelle et son influence sur les problèmes africains et asiatiques.
- 2° — Unification de l'action des deux continents pour une lutte concertée contre l'impérialisme.
- 3° — Guerre d'Algérie.
- 4° — Lutte contre l'utilisation des armes atomiques et l'arrêt des expériences en cours.
- 5° — Lutte contre la ségrégation raciale.
- 6° — Etude des moyens pour développer la collaboration économique et technique entre les pays d'Asie et d'Afrique.
- 7° — Création de conditions propices à des relations culturelles étroites et intimes, entre les peuples représentés au Caire.

Cet ordre du jour montre s'il le fallait que la philosophie de Bandoeng n'a pas été oubliée et que les congressistes du Caire seront fidèles aux principes de la coexistence pacifique et de la neutralité active, de la libération des peuples encore colonialisés et du refus d'entrer dans tout pacte militaire quelqu'en soit le promoteur tout en encourageant et en créant des liens économiques et culturels avec tous les peuples sans tenir compte de leur idéologie politique ni de la forme de leur gouvernement.

Un représentant des organisateurs de ce Congrès avait visité la semaine dernière la Tunisie et le Maroc afin d'organiser avec les gouvernements et les différents mouvements populaires de ces deux pays leur représentation au sein du Congrès du Caire. En Tunisie le visiteur fut cordialement reçu par le Président Bour-



Mohamed Hassan Wazzani

guiba et l'Assemblée tunisienne qui répondirent positivement à l'invitation de M. Zakaria Loffi Goumoa.

Au Maroc, après une acceptation de principe pour assister au Congrès par les autorités « officielles », à la grande surprise générale et à la veille du Congrès ces « officielles » revinrent sur leur décision prétextant de ce que l'invitation est parvenue tardivement. Or la raison de l'absence des « officielles » marocaines au Congrès du Caire a d'autres causes qu'il convient de dévoiler. Le Gouvernement de Rabat cherchant aides financières et militaire auprès des Etats-Unis d'Amérique et de la France aurait reçu des « conseils » des gouvernements de ces deux Etats pour ne pas se solidariser avec les peuples d'Afrique et d'Asie

Paris et Washington opposés à l'esprit de Bandoeng ont ordonné à Rabat de ne pas aller à la conférence du Caire.

Les raisons de Paris et de Washington de conseiller aux « officiels » marocains de ne pas se rendre à la conférence du Caire sont simples et claires. En effet Paris comme Washington qui cherchent à garder leurs bases militaires au Maroc ainsi que leurs troupes ne sont pas disposés à encourager la réunion des peuples épris de liberté et de paix. Ils ne pouvaient non plus encourager les peuples qui luttent contre l'impérialisme économique étranger.

Mais si le Maroc « officiel » malgré la présence des troupes étrangères sur notre sol, malgré la guerre d'Algérie, malgré la guerre d'Ifni reste solidaire de l'Occident, le Maroc authentique celui des masses populaires en lutte pour leur libération politique et économique et pour le triomphe de la paix, ce Maroc est représenté au Caire.

Notre Secrétaire Général Mohamed Hassan Wazzani entouré des camarades Me Thami Wazzani, Ali Kettani et Abdelha Laraki, représente dignement et efficacement le Maroc à ses assises populaires. D'autres leaders politiques marocains tel que Cheik Mekki Naciri sont partis eux aussi au Caire où ils apportent l'adhésion du Maroc « non officiel » à l'idéal de libération de progrès et de paix qui anime les députés des peuples d'Afrique et d'Asie.

Les nouvelles qui parviennent du Caire nous apprennent l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à la délégation marocaine dont l'activité est débordante.

dante.

Au sein du Congrès Mohamed Hassan Wazzani et Cheik Mekki Naciri font partie des deux commissions politique et d'Algérie



Ali Kettani

Me Thami Ouazzani de la Commission Sociale et de celle du désarmement, Ali Kettani de la Commission Economique et de celle de la lutte contre la discrimination raciale et Abdelha Laraki de la Commission Culturelle et de celle contre l'impérialisme.

Notre Secrétaire Général prendra la parole au nom du Maroc authentique en Assemblée générale le lundi 30 courant, sa voix autorisée, lui le créateur du mouvement national exprimera les revendications des masses populaires de notre pays en lutte pour leur libération et leur émancipation sociale et politique.

Le peuple marocain se devait de se solidariser avec les autres peuples d'Asie et d'Afrique. Notre sort est lié à celui de ces masses sous-développées comme nous.



Mohamed Hassan Wazzani

les unes sur le chemin de la libération, les autres subissant encore le joug colonialiste politique, militaire et économique des puissances occidentales. Il est dans notre intérêt d'être l'allié de cette masse populaire formidable, de cette force qui n'est ni au service de Moscou ni au service de Washington et dont le but est la liberté et la paix pour tous. Si le Maroc « officiel » sur le « conseil » de ses maîtres n'est pas allé au Caire, le Maroc authentique est allé exprimer à ces représentants des deux continents africain et asiatique ses sentiments de reconnaissance pour l'aide qu'ils ont apporté à sa libération en même temps qu'il pensera son action future au sein de ce congrès pour parfaire son indépendance à la lumière des leçons qui seront tirées des délimitations cette gigantesque et puissante assemblée des peuples.



Abdelha Laraki

Ces assises populaires du Caire feront date dans l'histoire de l'humanité en marche vers le progrès et ce malgré l'absence du Maroc « officiel ».